



RAPPORT ANNUEL  
**SIEDMTO**

20  
24

*Syndicat Mixte d'Elimination  
des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient*



*Rapport annuel sur le prix  
et la qualité du service public  
d'élimination des déchets*

*Au quotidien triions malin !*

36 Rue des Varennes 10140 Vendevre-sur-Barse  
Tél. : 03 25 41 08 03 - Courriel : [accueil@siedmto.fr](mailto:accueil@siedmto.fr)  
Site : [www.siedmto.fr](http://www.siedmto.fr)



---

## EDITO DU PRÉSIDENT

---

En 2024, le Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient a franchi un cap. Pas simplement en construisant, organisant ou planifiant — mais en affirmant, haut et fort, sa volonté de transformer en profondeur notre rapport aux déchets, à notre territoire et à nos responsabilités collectives, non pas en percevant la thématique comme une obligation mais davantage comme source de valeurs environnementales raisonnées et vecteur du geste écocitoyen.

**La nouvelle déchèterie située à Piney** incarne cette ambition. Plus qu'un équipement, elle est le symbole d'un service public de proximité renforcé, accessible, moderne — au service de tous, au service de demain et la traduction concrète que gestion des déchets et valorisation environnementale peuvent coexister. Elle traduit également une conviction forte : faciliter le geste de tri, c'est rendre possible un changement durable des comportements.

Dans cette logique, un espace dédié au réemploi y a été intégré, comme pour les autres déchèteries, pour permettre aux objets encore utiles d'échapper à la benne et de connaître une seconde vie. Ce choix, à la fois écologique et solidaire, s'inscrit pleinement dans notre vision d'un territoire responsable. L'ensemble des dons est ensuite confié à la Recyclerie de l'Orient, service engagé de l'insertion et de l'économie circulaire, qui redonne vie aux objets et du sens à nos gestes.

Mais ce changement ne peut exister sans dialogue. Dans ce sens des réunions publiques ont été organisées dans les communes qui en ont fait la demande. En 2024, nous avons par ailleurs **renforcé la collecte sélective**, tout en sortant des sentiers battus pour mieux parler aux citoyens. Grâce aux **opérations «coups de poing»**, menées sur le terrain, directement auprès des usagers, nous avons choisi de **communiquer autrement**. Aller à leur rencontre, bousculer les habitudes, interpellier sans culpabiliser : c'est ainsi que nous construisons un lien nouveau entre institution et habitant, fondé sur la confiance et la co-responsabilité.

Cette année a aussi été celle de la préparation d'un **tournant majeur : la mise en place de la collecte des déchets alimentaires au 1er janvier 2025**. C'est un défi logistique, bien sûr. Mais surtout, c'est un choix politique et écologique, qui engage toute une communauté d'acteurs. Grâce à l'investissement déterminé des **communes membres**, nous avons pu anticiper, équiper, informer — pour que chacun, demain, puisse faire sa part.

Le monde change, et il le fait vite. Face à l'urgence environnementale, nous n'avons plus le luxe de l'attentisme. Nous devons anticiper, agir, et surtout agir ensemble. Les habitants du territoire répondent présents et je les en félicite. Ce rapport d'activités 2024 témoigne de notre passage à l'action, concret, structurant, engagé. Il trace une trajectoire : celle d'un territoire qui refuse le statu quo, et qui fait le pari de l'avenir.

Ensemble, poursuivons nos engagements.

*Le Président,  
Patrick DYON*

# SOMMAIRE

## ÉDITO DU PRÉSIDENT

### 1. LE SYNDICAT

1.1. Présentation .....	4
1.2. Le territoire .....	5
1.3. Les élus .....	8

### 2. ORGANIGRAMME .....

10

### 3. LA PRÉVENTION

3.1. Les actions .....	11
3.2. Le coût .....	12
3.3. Statistiques des réseaux sociaux .....	13

### 4. LA COLLECTE

4.1. Les ordures ménagères .....	15
4.2. La collecte sélective .....	21
4.3. Les points d'apport volontaire .....	26

### 5. LA RECYCLERIE DE L'ORIENT

5.1. Présentation .....	28
5.2. Le territoire .....	29
5.3. Le fonctionnement .....	30
5.4. Le chantier d'insertion .....	32

### 6. LES DÉCHÈTERIES

6.1. Les bennes en déchèteries .....	33
6.2. Les tonnages et le nombre de bennes .....	34
6.3. Évolution des fréquentations des déchèteries .....	37
6.4. Les horaires .....	38
6.5. La mise à disposition de broyeurs électriques .....	39
6.6. Les travaux .....	40

### 7. LE COMPOSTAGE

7.1. Évolution de la distribution des composteurs .....	41
7.2. Initiations compostage .....	42
7.3. Focus déchets alimentaires .....	42

### 8. LES FINANCES

8.1. Le SDEDA – traitement des déchets .....	43
8.2. La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative .....	44
8.3. Le rapport annuel sur le prix et la qualité .....	46
8.4. Les coûts de collecte et de traitement des déchets .....	47
8.5. Évolution des coûts aidés par habitant et par flux .....	48
8.6. Détails de la matrice .....	49
8.7. Les budgets 2024 .....	51
8.8. Les marchés passés en 2024 .....	53

# 1 LE SYNDICAT

## 1.1 Présentation

# Chiffres

## Clés

### TERRITOIRE

115 communes  
1 454 km<sup>2</sup>

**24,22 %**  
du territoire aubois

Résidences principales **14 432**

Résidences secondaires **1 107**

### POPULATION

**33 935** habitants

**10,90 %** de la population auboise

**22,82** habitants au km<sup>2</sup>

(Sources : Insee données 2021)

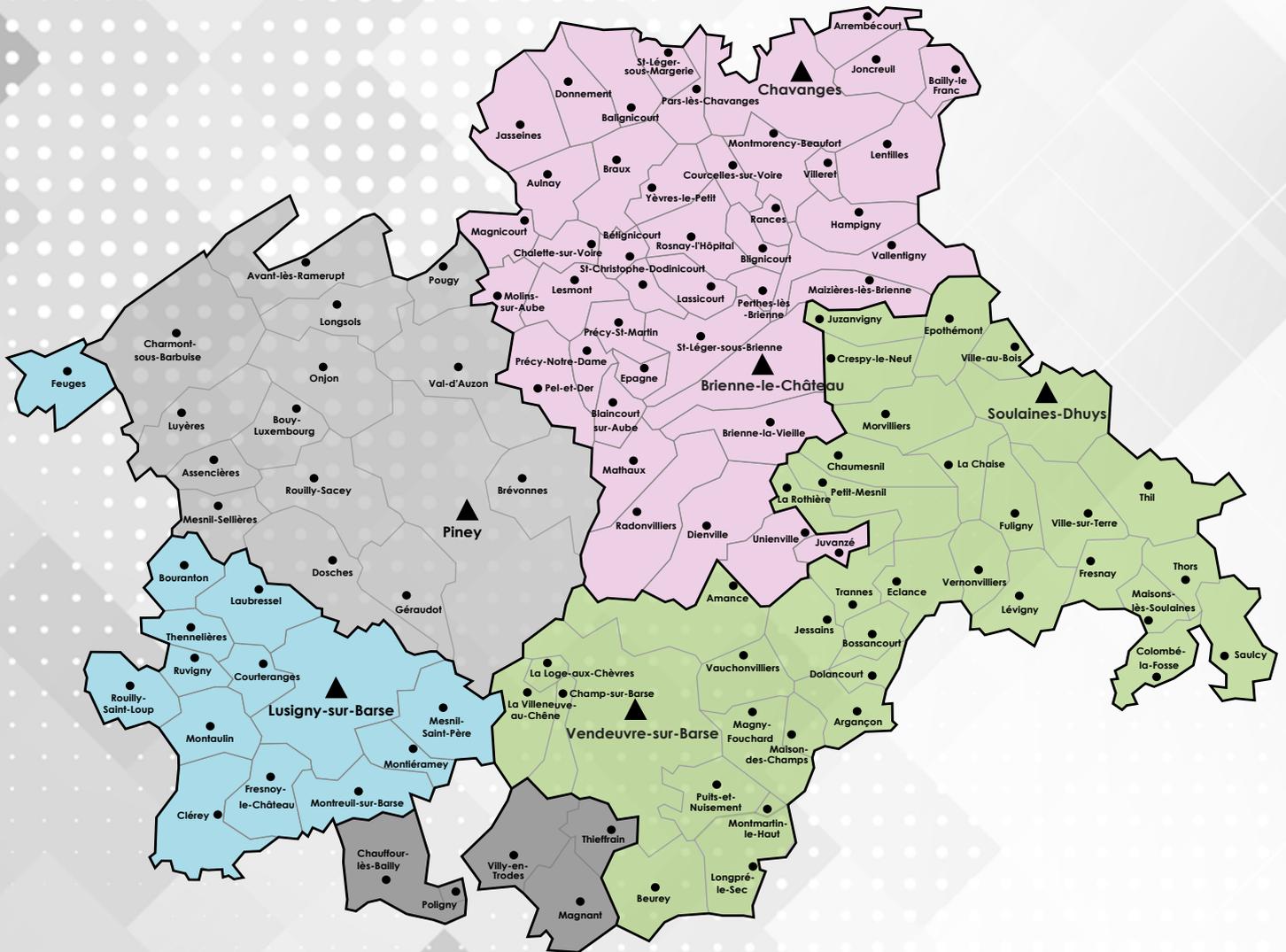
Le SIEDMTO est un syndicat chargé de la collecte des déchets ménagers et assimilés.

Il assure la collecte des ordures ménagères, la collecte sélective et la gestion de quatre déchèteries sur les communes de Brienne-le-Château, Lusigny-sur-Barse, Piney et Vendeuvre-sur-Barse.

Au 31 décembre 2024, le SIEDMTO compte 3 Communautés de Communes en totalité, 1 Communauté de Communes partiellement et 1 Communauté d'Agglomération partiellement, regroupant ainsi 115 communes.



## 1.2 Le territoire



 Communauté de Communes Immunes des Lacs de Champagne

 Communauté de Communes Vendevre - Soulaïnes

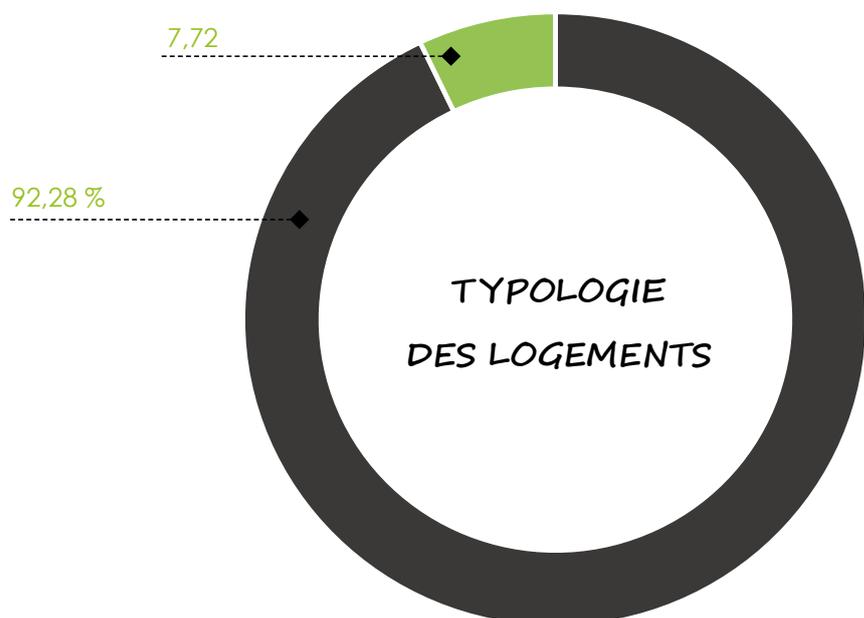
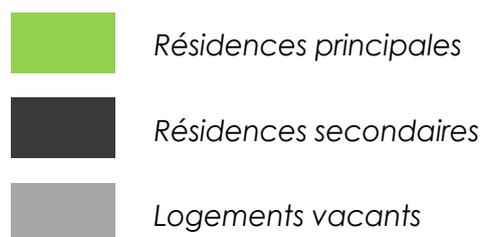
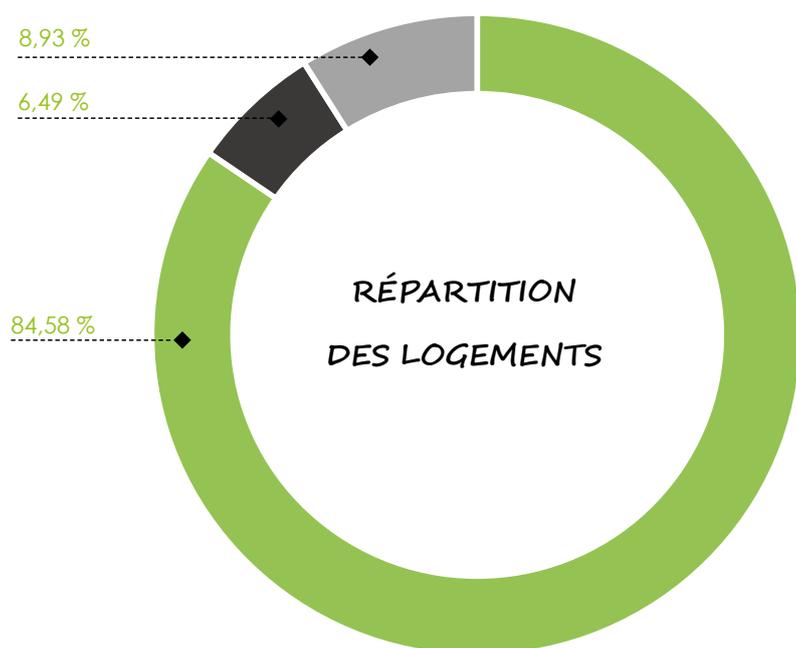
 Communauté de Communes Forêts, Lacs, Terres en Champagne

 Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole

 Communauté de Communes du Barséquanais en Champagne

## 1.2 Le territoire

# Les logements

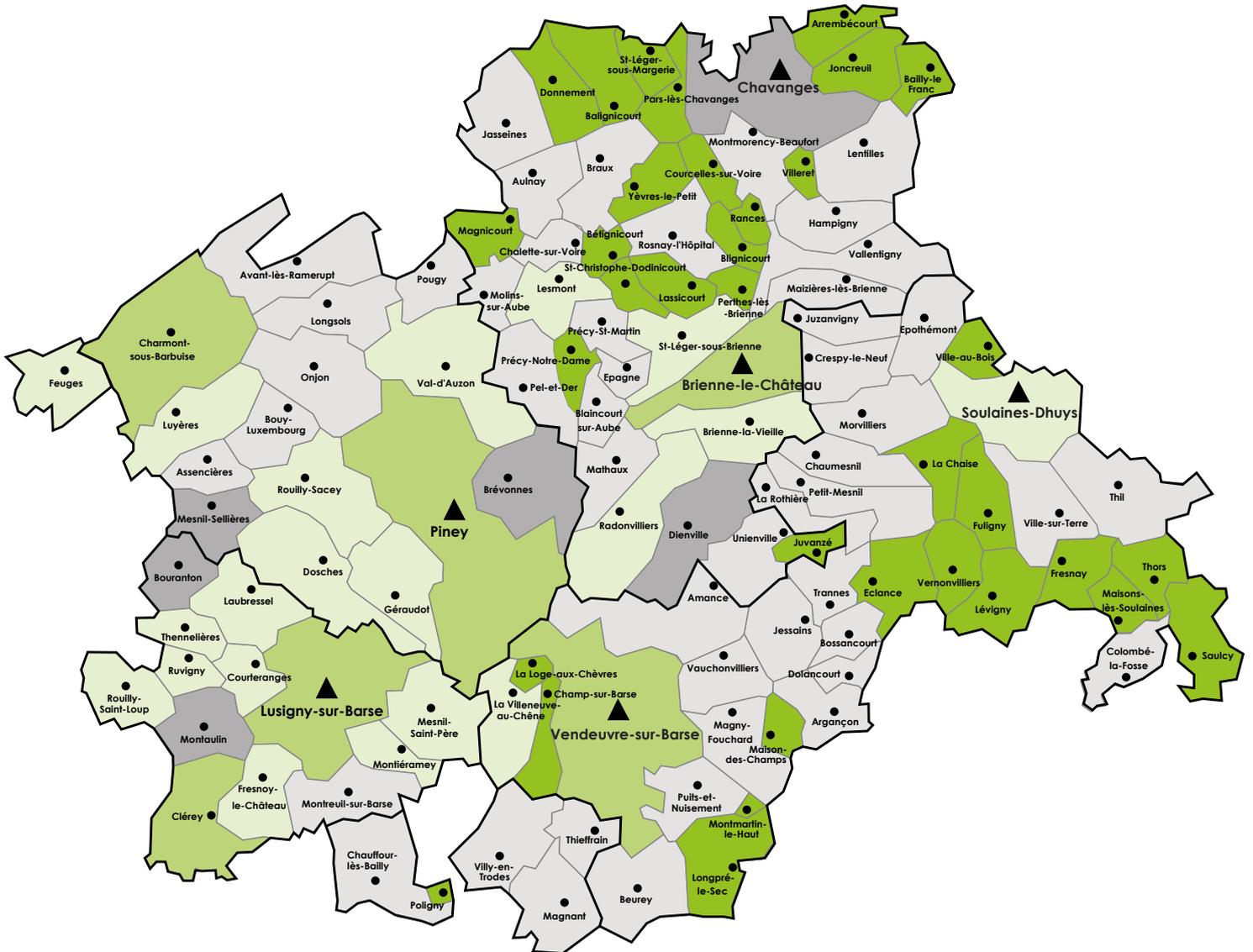


(Sources : Insee données 2021)

## 1.2 Le territoire

# La population

33 935 hab.



## 1.3 Les élus

Le Comité Syndical est composé d'un délégué titulaire et suppléant par commune du territoire au SIEDMTO, soit 115 délégués.

Il est présidé par Monsieur Patrick DYON qui est assisté de 3 Vice-présidents.

### Le Bureau Syndical

PRÉSIDENT DU BUREAU		
Monsieur P. DYON		
VICE-PRÉSIDENTS		
Madame M. CHEVALLIER	Monsieur G. JACQUARD	Monsieur B. ROBLET
MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL		
Monsieur C. AUBRY	Monsieur D. CHAUCHEFOIN	Madame L. FINELLO
Monsieur J-P. BEZINS	Monsieur D. DESCHARMES	Monsieur P. JOBARD
Monsieur G. LOYER	Monsieur A. DZIUBANOWSKI	Monsieur M. ROUAIX

### Les commissions

#### La commission des Finances

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION		
Monsieur B. ROBLET		
MEMBRES DE LA COMMISSION DES FINANCES		
Monsieur P. DYON	Monsieur J-C. DREYFUS	Monsieur G. LOYER
Madame M. CHEVALLIER	Monsieur A. DZIUBANOWSKI	Monsieur M. ROUAIX
Monsieur G. JACQUARD	Madame L. FINELLO	

#### La commission Communication

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION	
Madame M. CHEVALLIER	
MEMBRES DE LA COMMISSION	
Monsieur P. DYON	Monsieur J-C. DREYFUS
Monsieur G. JACQUARD	Monsieur D. DUBUISSON
Monsieur B. ROBLET	Monsieur B. MARTIN
Monsieur M. ROUAIX	

#### La commission Collectes et Déchèteries

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION	
Monsieur G. JACQUARD	
MEMBRES DE LA COMMISSION	
Monsieur P. DYON	Monsieur R. MARTY
Madame M. CHEVALLIER	Madame C. PETIT
Monsieur B. ROBLET	Madame C. TOPIN
Monsieur C. AUBRY	

#### La commission d'Appels d'Offres

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION	
Monsieur P. DYON	
TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Madame M. CHEVALLIER	Monsieur A. AMPE
Monsieur G. JACQUARD	Monsieur J-P. BEZINS
Monsieur B. ROBLET	Monsieur H. CHAMBON
Monsieur G. LOYER	Madame L. FINELLO
Monsieur M. ROUAIX	Monsieur J-C. GOUVERNET
	Madame J. NICOLODI

## La commission consultative d'Elaboration et de suivi du PLPDMA

### PRÉSIDENT DE LA COMMISSION

Monsieur P. DYON

### MEMBRES DE LA COMMISSION

Monsieur B. ROBLET	Vice-Président	Monsieur G. JACQUARD	Vice-Président
Madame M. CHEVALLIER	Vice-Présidente	Madame J. BROUILLARD	Membre de la Commission Collectes et Déchèteries
Madame C. PETIT	Membre de la Commission Collectes et Déchèteries	Madame C. TOPIN	Membre de la Commission Collectes et Déchèteries
Monsieur R. MARTY	Membre de la Commission Collectes et Déchèteries	Monsieur C. AUBRY	Membre de la Commission Collecte et Déchèterie Chambre de l'Agriculture
Madame C. PILLOT	Mairie de Colombé-la-Fosse	Monsieur A. CHIRON	ADEME
Monsieur A. JEAN-PIERRE	Association des Amis du Parc	Madame M. LIETCHY	Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole
Madame E. ROUSSILLE	Communauté de communes du Barséquanais en Champagne	Monsieur F. DOIZELET	Communauté de Communes des Lacs de Champagne
Monsieur M. DOISELET	Communauté de Communes des Lacs de Champagne	Monsieur P. PACKO	Communauté de communes Forêts, Lacs, Terres en Champagne
Madame A. MENISSIER	Communauté de communes Forêts, Lacs, Terres en Champagne	Monsieur J. CERVANTES	Communauté de communes Vendeuvre-Soulaines Office de Tourisme des Grands Lacs de Champagne
Madame A. ARNOULT	CPIE Sud Champagne	Madame M. POUYET	Ligue de l'enseignement de l'Aube
Madame S. COIRIER	Maison pour Tous de Vendeuvre-sur-Barse	Madame C. DEBOU	Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient
Madame E. PAILHES	Région Grand Est	Monsieur J-F KLEIN	SDEDA

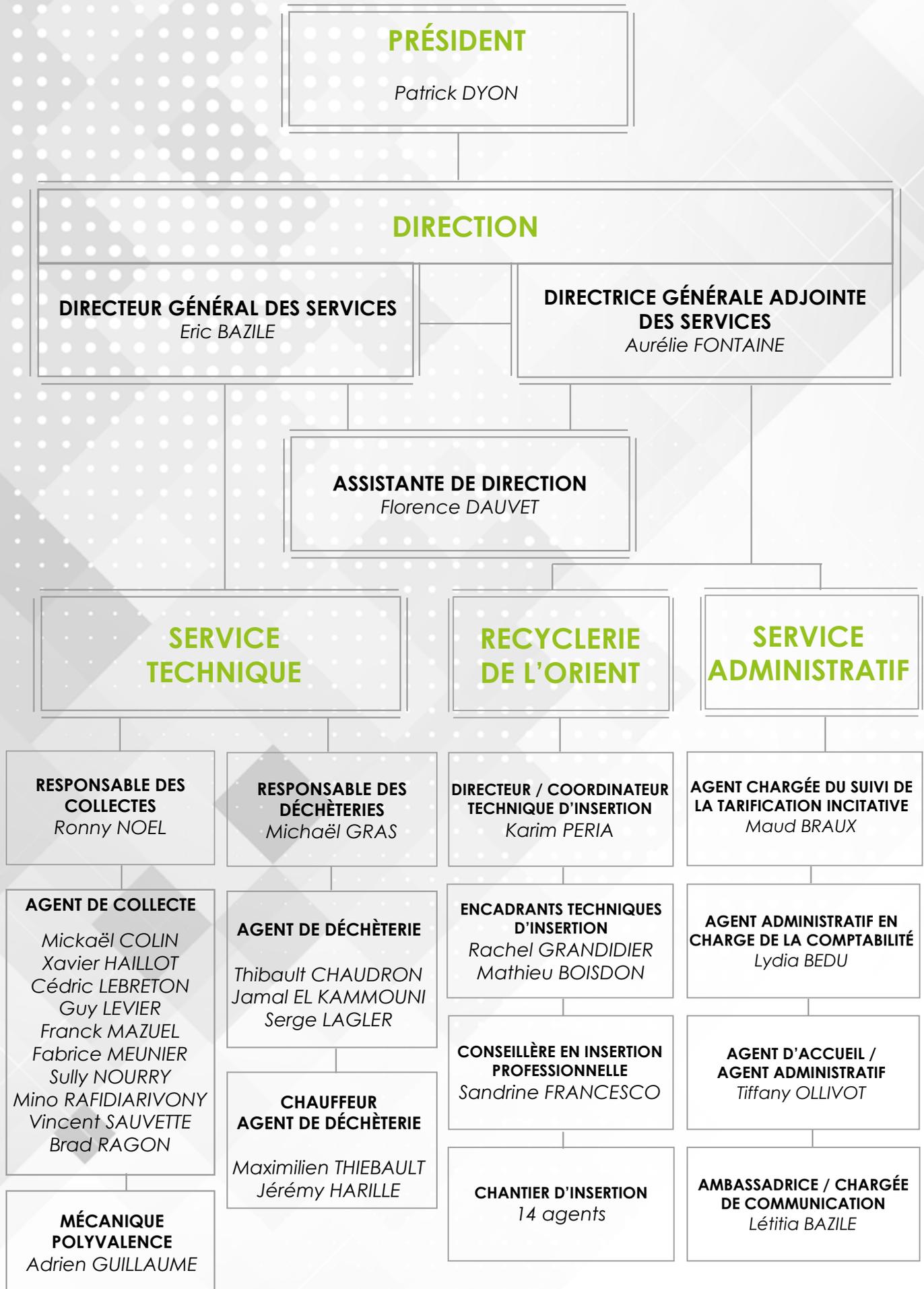
## Le référent déontologue

### RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE

Monsieur J. MOUTEL



## 2 ORGANIGRAMME



# 3 LA PRÉVENTION

## 3.1 Les actions

**300 enfants sensibilisés**

### CONSEILS AUPRÈS DES PARTICULIERS

Toute l'année	Conseils téléphoniques
11, 12 et 13 décembre 2024	Porte à porte, habitats collectifs, à Crespy-le-Neuf, Piney, Vendeuvre-sur-Barse et Brienne-le-Château

### INTERVENTIONS AUPRÈS DES PARTENAIRES

17 février et 16 mars 2024	Animations médiathèque de Piney
20 février, 12, 20 et 29 mars, 2, 4 et 25 avril, 22 et 23 mai, 13 et 27 juin, 17 septembre, 4 et 7 octobre et 11 et 19 décembre 2024	Accompagnement des professionnels selon leurs domaines d'activités
23 mars 2024	Tous au compost à Brienne-le-Château
30 mars 2024	Tous au compost à Lusigny-sur-Barse
3 avril 2024	Visite Recyclerie et déchèterie de Vendeuvre-sur-Barse pour l'association la Farandole situé à Clérey
5 avril 2024	Animation école de Magnant
24 avril 2024	Réunion avec les Gîtes de France et visite de la Recyclerie
29 avril 2024	Animation au centre de loisirs à Dienville
7 mai 2024	Animation à la maternelle de Piney
14 mai 2024	Animation E3D à l'école de Rouilly-Sacey et de Mesnil-Sellières
16 mai 2024	Animation à l'école de Jessains
17 mai 2024	Animation à l'école de Beurey
29 mai 2024	Animation à la Médiathèque de Brienne-le-Château
31 mai 2024	Réunion avec les secrétaires de Mairies
15 juin 2024	Animation de quartier à Vendeuvre-sur-Barse avec la Maison pour Tous
27 juin 2024	Animation à la Résidence Autonomie Joseph Wagner à Brienne-le-Château
5 septembre 2024	Réunion avec les bailleurs sociaux
5 septembre 2024	Conférence des élus
15 septembre 2024	Stand journée portes ouvertes de l'Andra
19 septembre 2024	Animation à l'établissement principal de munitions (EPMU Clé)
21 - 22 septembre 2024	Foire à la Choucroute à Brienne-le-Château
3 octobre 2024	Réunion publique à Brienne-le-Château
5 octobre 2024	Réunion publique à Molins-sur-Aube
12 novembre 2024	Réunion publique à Vendeuvre-sur-Barse
25 novembre 2024	Réunion publique à Braux
28 novembre 2024	Réunion publique à Yèvres-le-Petit

### AUTRES MISSIONS

17 janvier, 6 février, 22 mars, 23 avril, 15 mai, 17 juin, 19 juillet, 30 août, 15 octobre, 7 novembre et 19 novembre 2024	Caractérisations collecte sélective
Toute l'année	Communication de la Recyclerie de l'Orient
4 juin, 11 septembre et 22 octobre 2024	Opération « coup de poing » - collecte sélective
6 mars et 3 avril 2024	Site pilote de compostage partagé à Vendeuvre-sur-Barse
13 mars et 27 juin et 23 octobre 2024	Commission communication
28 février, 11 juillet et 25 septembre 2024	Commission collectes et déchèteries
Du 1er au 25 décembre 2024	Informations tonnages, conseils et astuces réseaux sociaux

# 3.2 Le coût

OBJET DES DÉPENSES RÉALISÉES PAR LA COLLECTIVITÉ	DÉPENSES TTC
Lettre d'information n°31	864,00 €
Carte de vœux	288,00 €
Impression calendriers de collectes	2 892,00 €
Animations - 15 h (valorisation)	1 350,68 €
Totem - Kit Manifestation	2 352,00 €
Rapport d'activités 2023	1 144,00 €
Synthèse Rapport d'activités 2023	740,00 €
Étiquettes " Tri à revoir "	408,00 €
Composteurs partagés (panneaux, matériels, composteurs ...)	613,30 €
Étiquettes des Bacs déchets alimentaires	6 465,60 €
Guide pratique habitants déchets alimentaires	2 388,00 €
Guide élus et agents déchets alimentaires	355,20 €
Goodies	3 270,00 €
Communication sur le déploiement de la collecte déchets alimentaires	31 250,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>54 380,78 €</b>

**Au quotidien trions main !**

**Dans le bac jaune, emballages plastiques, cartons, métal (vides-non souillés)**

**In the yellow bin, plastic packaging, cardboard, metal (empty-unsouiled)**

Chips

Cartons à pizza

Crédit photo : siedmto / médiathèque Cello

**Mes déchets ALIMENTAIRES, c'est bon pour la TERRE !**

**Le guide pratique**  
Nouveau service à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025

Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient

**N°31 Lettre du Président**

Cher(e)lecteur, Chère(e)lectrice,

Mais que vous soyez élu(e) ou non, vous êtes de plus en plus concernés par les enjeux environnementaux. Notre engagement est de faire de vous des citoyens responsables des déchets ménagers du territoire d'Orient. C'est pourquoi nous avons décidé de lancer ce service de collecte des déchets alimentaires. Ce service est gratuit et s'adresse à tous les habitants du territoire. La mise en place de ce service est une étape importante de notre politique de gestion des déchets et de la préservation de l'environnement.

La mise en place de la nouvelle collecte des déchets alimentaires au 1<sup>er</sup> janvier 2025 marque les débuts de ce service innovant. Elle est réalisée en partenariat avec le Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient. Ce service est gratuit et s'adresse à tous les habitants du territoire. La mise en place de ce service est une étape importante de notre politique de gestion des déchets et de la préservation de l'environnement.

Il est important de noter que ce service est réservé aux déchets alimentaires vides et non souillés. Les déchets alimentaires souillés ou souillés doivent être jetés dans le bac gris.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter. Nous sommes à votre disposition pour vous accompagner dans votre démarche.

Le Président  
Sébastien LECHE

**CALENDRIER DE COLLECTE 2025**

**Jour férié = collecte décalée d'une journée**

Les sacs et les bacs sont à sortir la veille ou le jour J

Collecte des sacs gris, Collecte des sacs jaunes, Collecte des déchets alimentaires, Binocle et jour férié, Case pour le sort de vos orfres

**Le bac à compost**  
Adoptez le mulching !  
Plus d'informations sur : [www.siedmto.fr](http://www.siedmto.fr)

**Le Syndicat mixte d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient**  
www.siedmto.fr

**Pour nous suivre !**  
Facebook : Siedmto  
Twitter : Siedmto  
LinkedIn : Siedmto

**À JETER ? A RECYCLER ?**  
www.siedmto.fr

### 3.3 Statistiques des réseaux sociaux

Le Syndicat travaille sur plusieurs supports :

- Site internet : [www.siedmto.fr](http://www.siedmto.fr)
- Pages Facebook : [siedmto et Recycl'Orientation](#)
- Page Instagram : [RecyclOrientation](#)
- Maelis : [Syndicat Mixte d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient](#)

Sur ces sites figurent les informations concernant :

- L'organisation et le fonctionnement du Syndicat (élus, personnels, réglementations française et européenne...),
- La collecte des ordures ménagères (fonctionnement, jours de collectes, réglementation, enquête de dotation), du tri et des déchets alimentaires,
- La Tarification incitative, la Redevance Spéciale des professionnels et collectivités,
- La prévention des déchets (déchèteries, points d'apports volontaires, compostage individuel, mise à disposition de broyeurs, conseils pour réduire les déchets, lutte contre le gaspillage alimentaire...)
- Les différentes actualités concernant le Syndicat,
- Les informations importantes, les changements de jours de collectes,...

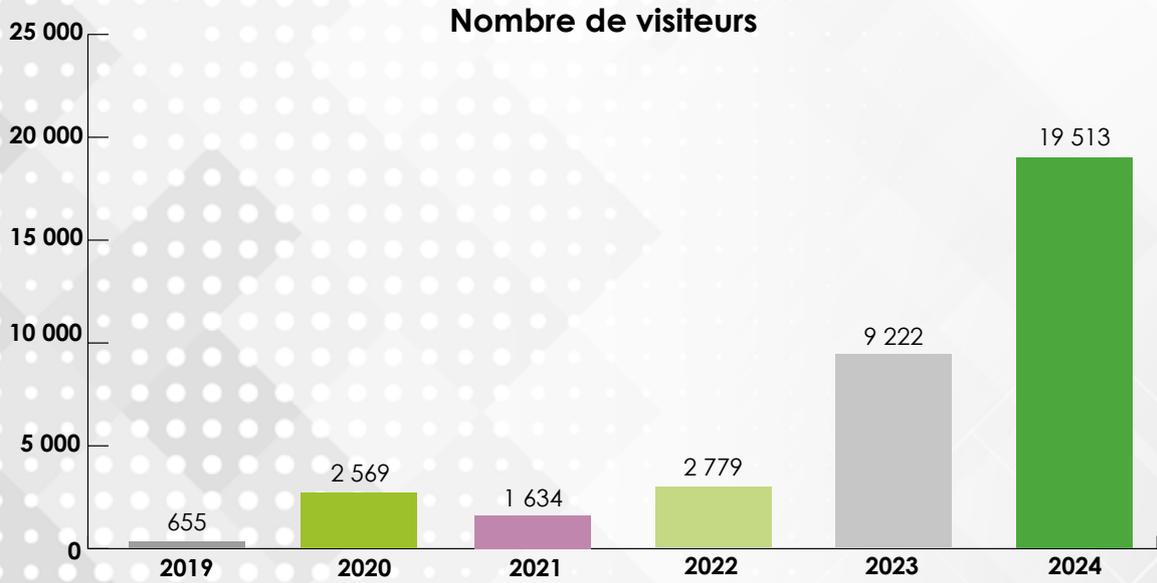
Fréquentations du site internet : [www.siedmto.fr](http://www.siedmto.fr)



(1) Changement du site internet, toutes les statistiques ne sont pas disponibles.

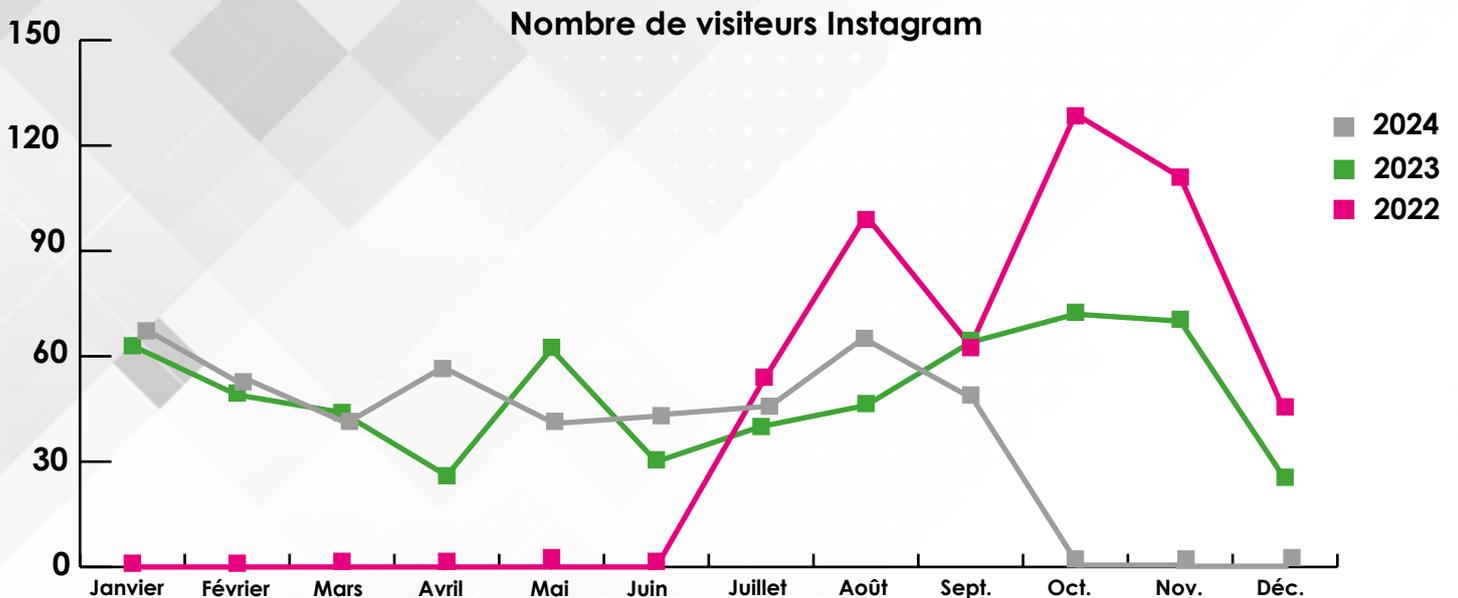
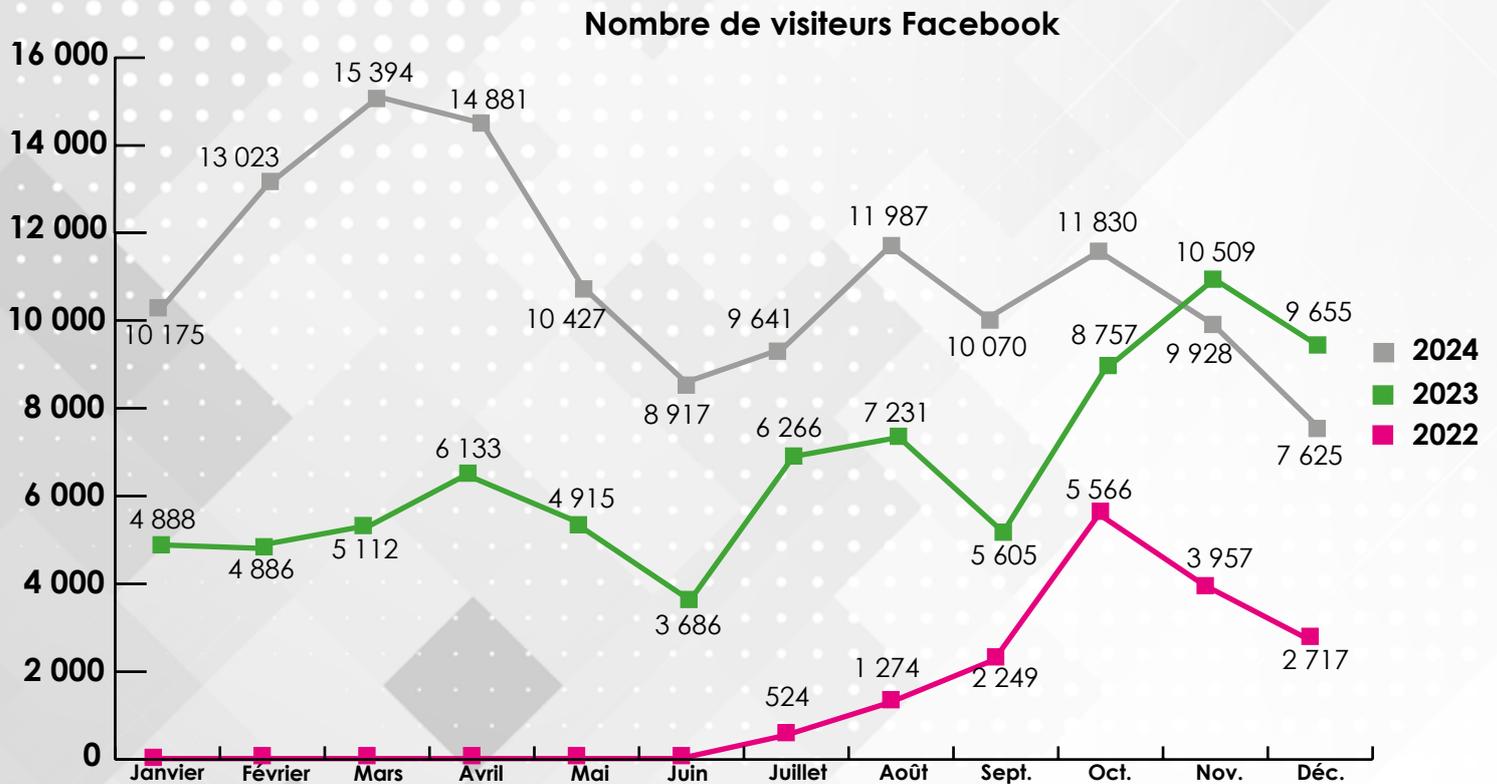


## Fréquentations de la page facebook : Siedmto



## Fréquentations des pages Facebook et Instagram : Recycl'Orient

La page Facebook et le compte Instagram ont été créés en juillet 2022.



## 4 LA COLLECTE

### 4.1 Les ordures ménagères



La collecte des ordures ménagères est effectuée en régie par le Syndicat qui dispose du personnel et du matériel nécessaires à cette mission.

- ◆ 3 équipes composées de 2 agents, soit 6 personnes
- ◆ 2 camions mono-opérateur et 1 camion benne
- ◆ 1 camion mini-benne pour les rues trop étroites

L'entretien de ses véhicules est assuré, en grande partie, en régie au sein de l'atelier équipé d'une fosse et de matériels spécifiques.

#### ATELIER



La collecte s'effectue en porte-à-porte ou en points de regroupement. La collecte en points de regroupement se fait sur proposition des communes et ensuite selon décision prise en Comité Syndical.

Pour l'année 2024, le fonctionnement de la collecte est le suivant : Une tournée de collecte «**ordures ménagères**» par semaine pour les 115 communes.

### *Sont exclus de la collecte des ordures ménagères*

Le verre d'emballages (bouteilles, bocaux, pots)  
Les déchets végétaux  
Les cadavres d'animaux et déchets de venaison  
Les déchets de l'artisanat (plâtre, peinture, solvants, ...)  
Les piles et accumulateurs  
Les huiles végétales  
Les produits pharmaceutiques et radiographies médicales  
Les déchets de soins (aiguilles, seringues, ...)  
Tous produits ou objets susceptibles de provoquer une explosion ou un incendie

Les emballages recyclables  
Tout objet «encombrant»  
Les bouteilles de gaz (même vides)  
Les éléments de véhicules (pneu,...)  
Les huiles de vidange et graisses  
Les cendres  
Les produits des industries chimiques  
Les déchets toxiques et spéciaux (peinture,...)

La destination de ces déchets exclus est soit la déchèterie, soit la collecte sélective, soit les conteneurs d'apport volontaire.

Une fois les ordures ménagères collectées, leur destination finale est l'unité de valorisation énergétique des déchets (VALAUBIA) à la Chapelle-Saint-Luc.

# Mode de collecte par commune

Plusieurs communes ont adopté une nouvelle organisation pour la collecte des ordures ménagères : la collecte en points de regroupement.

Différents points de regroupement sont présents dans les communes. Les habitants déposent leurs récipients de déchets ménagers (containers, sacs d'appoint) aux endroits prévus par la commune. Les bacs d'ordures ménagères ne se trouvant pas aux différents points de regroupement ne sont pas collectés.

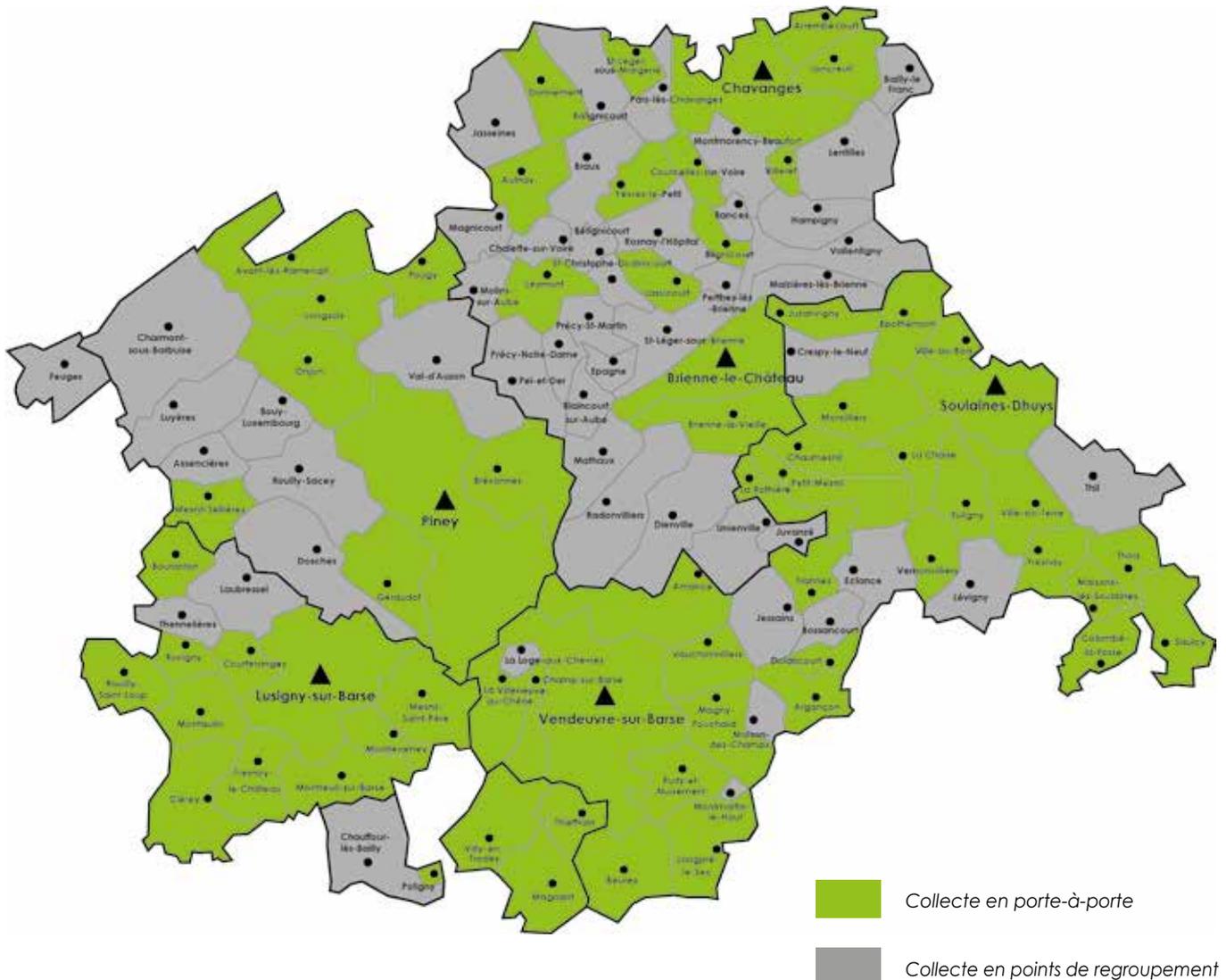


## Les bacs doivent être placés :

- au point de regroupement,
- face à la route,
- les poignées et les roues du côté de l'habitation,
- à 1 m 50 maximum de la chaussée,
- espacés de 1 mètre pour permettre la descente des barrières.

**En cas de non respect de ces consignes, les bacs ne seront pas collectés.**

**Au 31 décembre 2024, 50 communes adhèrent à la collecte en points de regroupement (soit 43,48 % des communes du SIEDMTO).**



# Les jours de collecte par commune en 2024

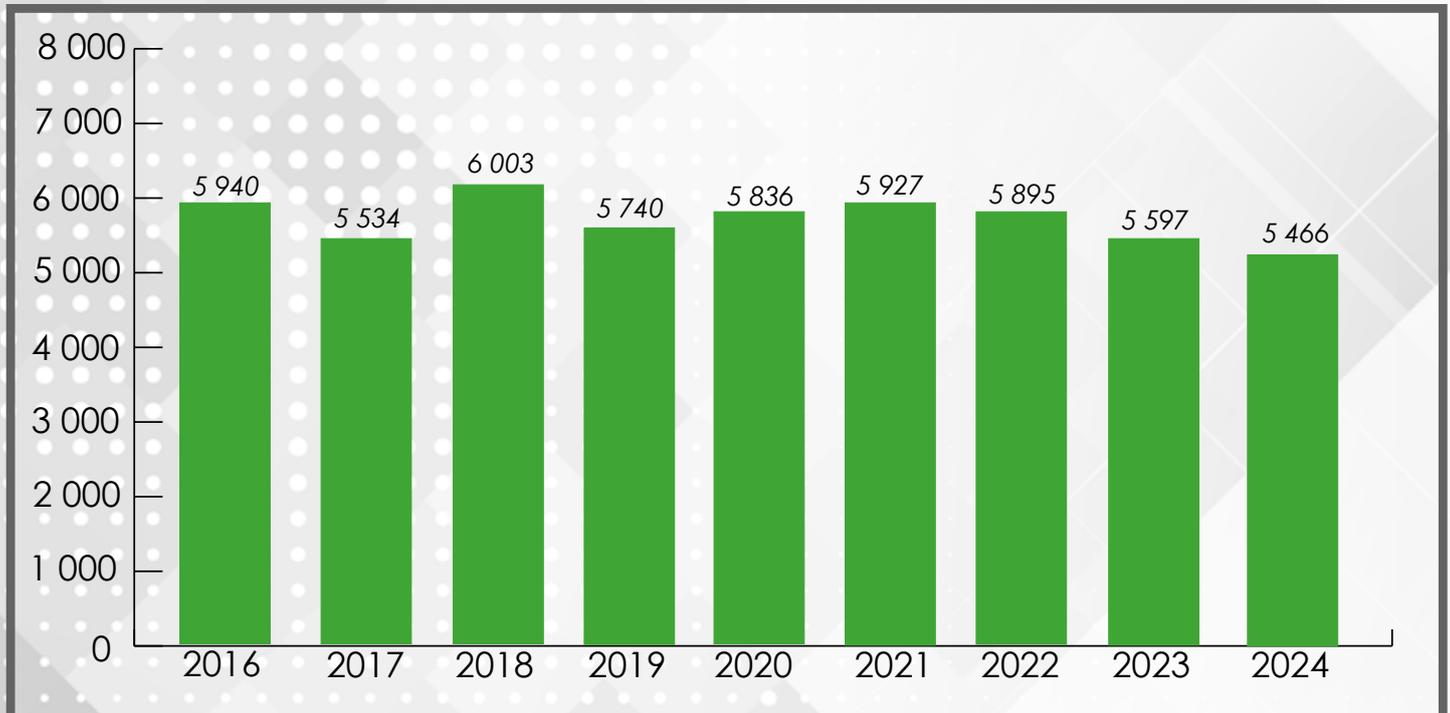
	TOURNÉE 1	TOURNÉE 2 (mono-opérateur)	TOURNÉE 3 (mono-opérateur)
LUNDI	Lusigny-sur-Barse	Assencières Charmont-sous-Barbuise Chauffour-lès-Bailly Courteranges Feuges Géraudot Luyères Montreuil-sur-Barse Poligny	Dienville La Loge-aux-Chèvres La Villeneuve-au-Chêne Magnant Mesnil-Saint-père Thieffrain Villy-en-Trodes
MARDI		Argançon Bossancourt Champ-sur-Barse Clérey Dolancourt Fresnoy-le-Château Maisons-des-Champs Montaulin Trannes	Bouranton Laubressel Montiéramey Rouilly-Saint-Loup Ruvigny Thennelières
MERCREDI	Piney Vendeuvre-sur-Barse	Blaincourt-sur-Aube Brévonnes Brienne-la-Vieille Epagne Pel-et-Der Précy-Notre-Dame Saint-Léger-sous-Brienne Val-d'Auzon	Colombé-la-Fosse Eclance Fresnay Fuligny Jessains Juvanzé La Chaise La Rothière Lévigny Maisons-les-Soulaines Petit-Mesnil Saulcy Soulaines-Dhuys Thil Thors Unienville Vernonvilliers Ville-sur-Terre
JEUDI		Bétignicourt Bouy-Luxembourg Dosches Lassicourt Lesmont Mathaux Mesnil-Sellières Molins-sur-Aube Onjon Précy-Saint-Martin Radonvilliers Rosnay-l'Hôpital Rouilly-Sacey Saint-Christophe-Dodinicourt Yèvres-le-Petit	Arrembécourt Aulnay Avant-les-Ramerupt Bailly-le-Franc Balignicourt Blignicourt Braux Chalette-sur-Voire Chavanges Courcelles-sur-Voire Donnement Jasseines Joncreuil Lentilles Longsols Magnicourt Montmorency-Beaufort Pars-les-Chavanges Perthes-les-Brienne Pougy Rances Saint-léger-Sous-Margerie Villeret
VENDREDI	Brienne-le-Château		Amance Beurey Chaumesnil Crespy-le-neuf Epothémont Hampigny Juzanvigny Longpré-le-Sec Magny-Fouchard Maizières-les-Brienne Montmartin-le-Haut Morvilliers Puits-et-Nuisement Vallentigny Vauchonvilliers Ville-aux-Bois

# Les tonnages collectés

En 2024, **5 466 tonnes** ont été collectées et transférées à l'unité de valorisation énergétique des déchets (VALAUBIA) à la Chapelle-Saint-Luc.

Soit **161 kg par habitant et par an** pour la collecte des ordures ménagères.

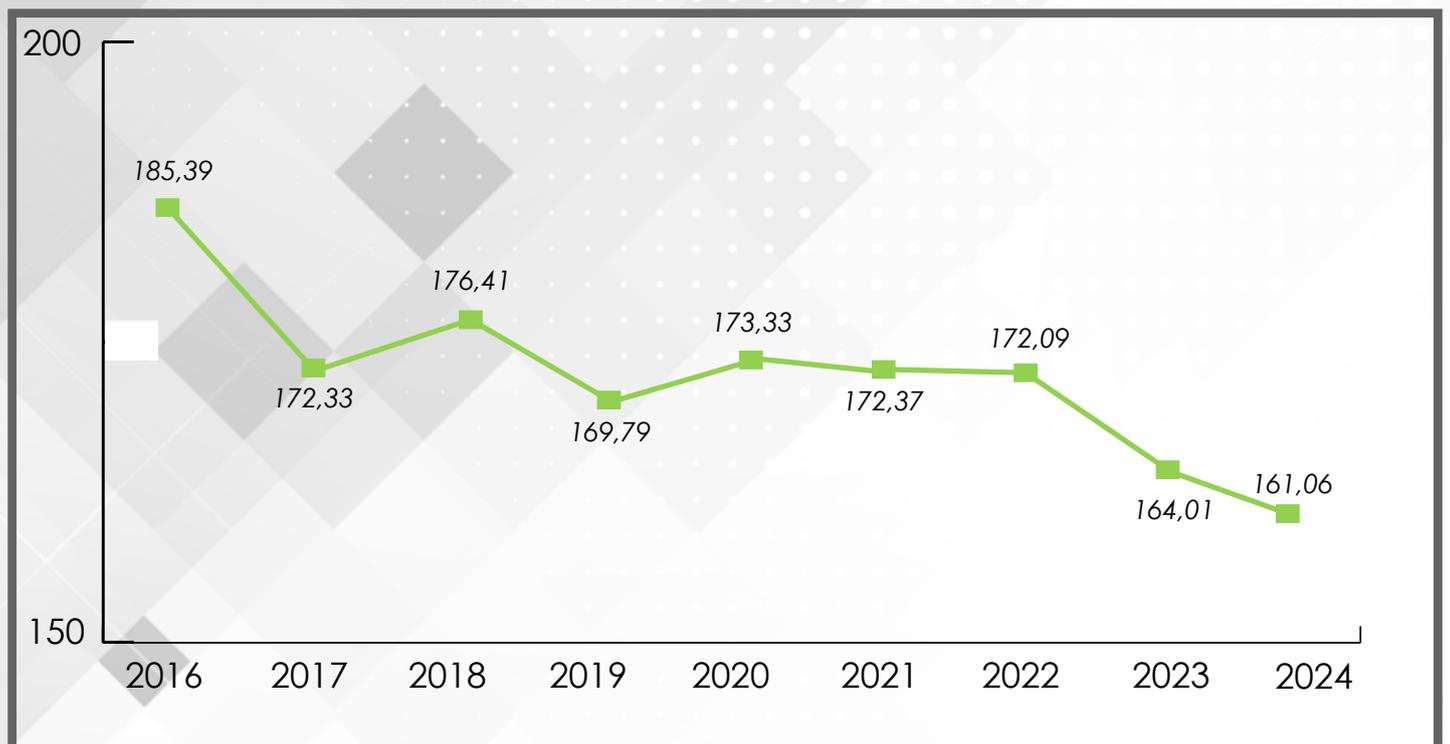
## Évolution des tonnages collectés



EVOLUTION DES TONNAGES D'ORDURES MÉNAGÈRES DE 2016 À 2024

.....♦ soit une baisse de 131 tonnes (-2,34 %) entre 2023 et 2024

## Évolution du poids des ordures ménagères collectées par habitant et par an



POIDS PAR AN ET PAR HABITANT (kg)

.....♦ soit une baisse de 2,95 Kg par habitant (-1,80 %) entre 2023 et 2024

# La Redevance Spéciale des professionnels

L'institution de la Redevance Spéciale est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1993 (loi du 13 juillet 1992, codifié à l'article 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT).

Il s'agit d'un moyen de financement, pour les collectivités locales, qui concerne les déchets non ménagers, assimilables aux déchets ménagers, pris en charge par le Service Public d'Élimination des Déchets.

En effet, la Redevance Spéciale est payée par tout professionnel présent sur le territoire du syndicat dont les déchets assimilés aux déchets ménagers sont éliminés dans le cadre du service public. Elle est destinée à financer l'élimination des déchets assimilés aux déchets ménagers, déchets qui en raison de leur nature et de leur quantité, peuvent être englobés avec ceux produits par les ménages. Elle contribue à plus de justice dans le financement du service, par la participation financière des producteurs de déchets non ménagers évitant ainsi, que le coût de l'élimination desdits déchets soit en partie transféré à la charge des ménages. Ils ont par ailleurs, sous conditions, accès aux quatre déchèteries du Syndicat.

Les entreprises qui souhaitent disposer d'un ou plusieurs bacs pour les déchets de leurs activités sont invitées à souscrire auprès du SIEDMTO un contrat de **REDEVANCE SPÉCIALE**.

En 2024, cette redevance concerne 435 professionnels, artisans et commerçants, qui sont facturés en fonction de la convention signée avec le SIEDMTO et des tarifs votés chaque année en comité syndical.

Cette redevance est composée, en 2024, d'une part fixe et d'une part variable incitative :

## ◆ Une part fixe :

Elle est calculée selon la taille du (ou des) bac(s) nécessaire(s) et inclut un forfait de levées et d'accès en déchèteries. La Redevance Spéciale donne lieu à une exonération de la TEOM <sup>(10)</sup> pour les locaux professionnels concernés.

### La part fixe inclut :

- un forfait de 30 levées par an pour les bacs gris destinés aux ordures ménagères.
- un forfait de 15 accès aux déchèteries du SIEDMTO par an, tous les dépôts étant facturés dès le 1<sup>er</sup> passage
- la collecte sélective

## ◆ Une part variable :

Elle est calculée, comme pour les ménages, par l'application de prix unitaires aux levées de l'année précédente et tous les dépôts déchèteries 2023 sont comptabilisés.

Le montant perçu au titre de cette redevance pour l'année 2024 est de **348 125,27 € (dont part variable de 2023)**.

Dotation de bac	Part fixe annuelle	Prix unitaire de la levée au-delà de 30	Prix unitaire de l'accès en déchèterie au-delà de 15
120 litres 	126 €	2,82€	2,10 €
240 litres 	252 €	5,65 €	
360 litres 	378 €	8,46 €	
770 litres 	808 €	18,11 €	

Tarifs votés en 2023 appliqués en 2024.

<sup>10</sup> TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

# La Redevance Spéciale des collectivités

Il est proposé une Redevance Spéciale particulière pour les collectivités.

En 2024, cette redevance concerne 255 collectivités (Communes, Département, Etat), qui sont facturées en fonction de la convention signée avec le SIEDMTO.

Les collectivités, qui souhaitent disposer d'un ou plusieurs bacs pour les déchets de leurs activités, sont invitées à souscrire auprès du SIEDMTO un contrat de **REDEVANCE SPÉCIALE**.

Cette redevance répond au même principe de part fixe et de part variable incitative :

## ◆ Une part fixe :

Elle est calculée selon la taille du (ou des) bac(s) nécessaire(s) et inclut un forfait de levées et d'accès en déchèteries.

### La part fixe inclut :

- un forfait de 30 levées par an pour les bacs gris destinés aux ordures ménagères.
- un forfait de 15 accès aux déchèteries du SIEDMTO par an, tous les dépôts sont facturés.
- la collecte sélective

## ◆ Une part variable :

Elle est calculée, comme pour les ménages, par l'application de prix unitaires aux levées de l'année précédente et tous les dépôts en déchèterie 2023 sont comptabilisés.

Le montant perçu au titre de cette redevance pour l'année 2024 est de **166 866,48 € (dont part variable de 2023)**.

Dotation de bac	Part fixe annuelle	Prix unitaire de la levée au-delà de 30	Prix unitaire de l'accès en déchèterie au-delà de 15	Prix unitaires sacs d'appoint dès le 1 <sup>er</sup>
120 litres 	76 €	2,35 €	2,10 €	2,50 €
240 litres 	151 €	4,93 €		
360 litres 	227 €	7,29 €		
770 litres 	485 €	15,75 €		

Les collectivités bénéficient d'un tarif préférentiel car elles participent à la vie du Syndicat.

## 4.2 La collecte sélective

La collecte des emballages ménagers est effectuée en régie par le Syndicat qui dispose du personnel et du matériel nécessaires à cette mission.



- ◆ 1 équipe composée de 2 agents
- ◆ 1 camion benne

La collecte sélective concerne :

- **les emballages plastiques**
- **les emballages métalliques** (conserves, canettes...),
- **les briques alimentaires**
- **les cartonnettes.**

Le centre de regroupement PAPREC pour ces emballages est situé sur la commune de la Chapelle-Saint-Luc. Le centre de tri se trouve sur la commune d'Ormoiy (89).

Les usagers retirent leurs sacs de collecte sélective auprès de leur mairie.

Régulièrement, une lettre d'information concernant le tri des déchets est distribuée dans toutes les boîtes aux lettres et des rappels des consignes de tri sont publiés sur les réseaux sociaux.

Un calendrier de collecte sélective et un guide de tri sont distribués en fin d'année.



### GUIDE PRATIQUE DU TRI

**EMBALLAGES EN PLASTIQUE\***

ALIMENTAIRE

ENTRETIEN

HYGIÈNE

DIVERS

(sans l'opercule)

DÉCHETS À TRIER

**EMBALLAGES MÉTALLIQUES\***

**BRIQUES\***

**CARTONS (NON MOUILLÉS)\***

**PAPIERS (NON SOUILLÉS ET NON MOUILLÉS)\***

Journaux, publicités, magazines, catalogues, papiers de bureau, enveloppes, livres...

**EMBALLAGES EN VERRE\***

BOUTEILLES ET FLÂCONS

POTS ET BOCAUX

Ces emballages doivent être jetés sans :  
- bouchons,  
- capsules,  
- couvercles.

**DÉCHETS À JETER**

Restes alimentaires, couches, papiers souillés

Objets divers en plastique

Infos Tri  
0 800 100 880

SIEDMTO  
36 Rue des Varennes - 10140 Vendevre-sur-Barse  
Tél : 03 25 41 08 03 - Courriel : [accueil@siedmto.fr](mailto:accueil@siedmto.fr) - Site : [www.siedmto.fr](http://www.siedmto.fr)

CITEO  
Document communiqué en vertu de la loi n° 2016-1312

## 2024

CALENDRIER DE COLLECTE

LES BOîtes À BRICS SONT À VERTS  
LE VERTS DES BOîtes

MOIS	JOUR	HEURE	MOIS	JOUR	HEURE
JANVIER	01	08h00	AVRIL	01	08h00
FÉVRIER	01	08h00	MAI	01	08h00
MARS	01	08h00	JUIN	01	08h00

CITEO  
Siedmto

**Au quotidien trions mieux!**

LES BOîtes À BRICS SONT À VERTS  
LE VERTS DES BOîtes

# Les jours de collecte par commune en 2024

Pour en savoir plus :  
[www.siedmto.fr](http://www.siedmto.fr)

Le fonctionnement de la collecte est le suivant :

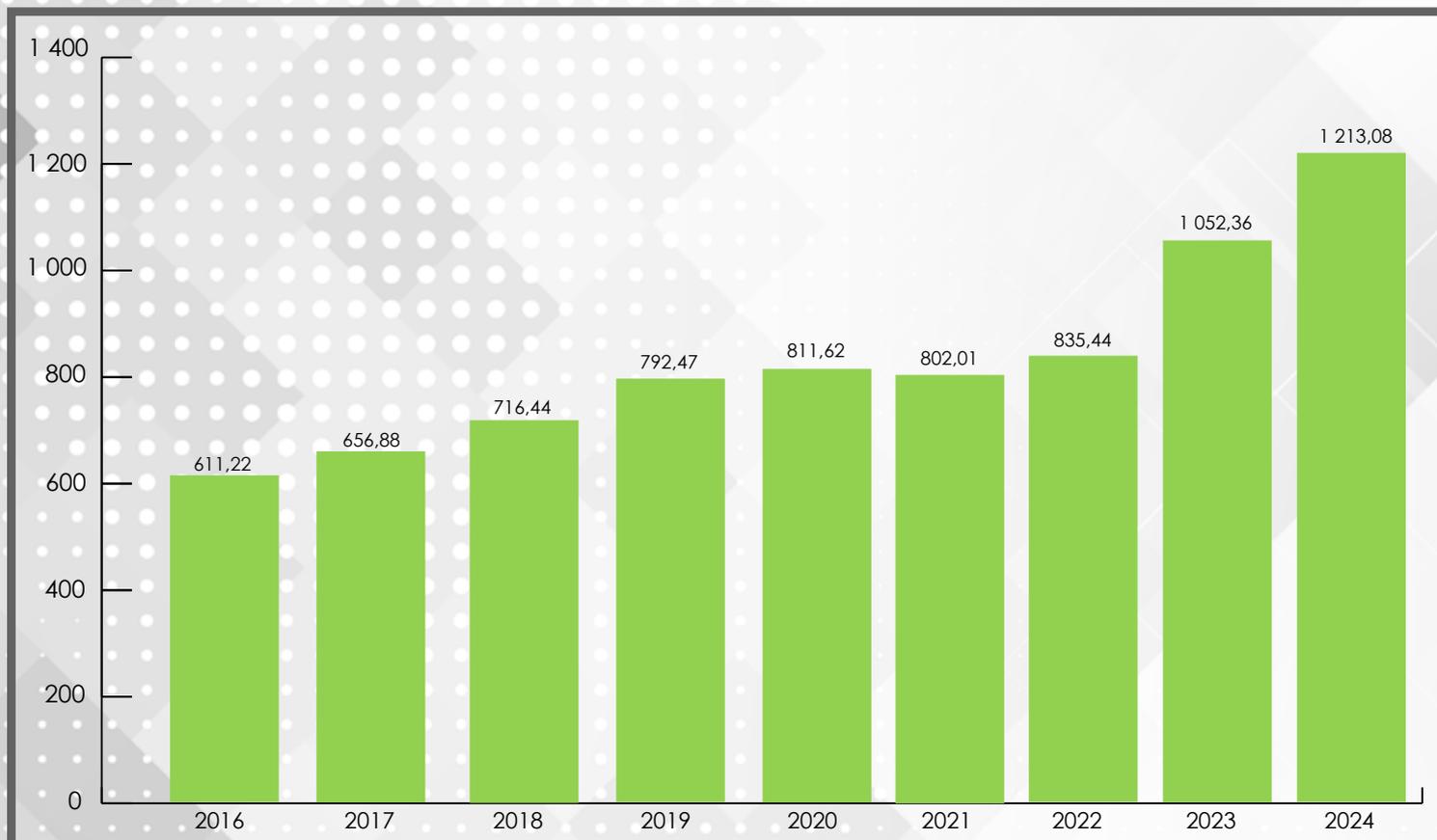
-----◆ Une tournée de collecte «sélective» toutes les deux semaines pour 115 communes.

	Semaine 1		Semaine 2	
LUNDI	BOURANTON LUSIGNY-SUR-BARSE	MONTIÉRAMEY THENNELIÈRES	ASSENCIÈRES CHARMONT-SOUS-BARBUISE DOSCHES FEUGES	LAUBRESSEL LUYÈRES MESNIL-SELLIÈRES
MARDI	ARREMBÉCOURT AULNAY BAILLY-LE-FRANC BALIGNICOURT BRAUX CHAVANGES DONNEMENT	JASSEINES JONCREUIL LENTILLES MONTMORENCY-BEAUFORT PARS-LES-CHAVANGES SAINT-LÉGER-SOUS-MARGERIE VILLERET	BRÉVONNES PEL-ET-DER PINEY	PRÉCY-NOTRE-DAME PRÉCY-SAINT-MARTIN
MARDI	ARGANCON COLOMBÉ-LA-FOSSE DOLANCOURT ECLANCE FRESNAY FULIGNY LÉVIGNY	MAISONS-LÈS-SOULAINES SAULCY THIL THORS VERNONVILLIERS VILLE-SUR-TERRE	AVANT-LÈS-RAMERUPT BOUY-LUXEMBOURG GÉRAUDOT LONGSOLS MOLINS-SUR-AUBE	ONJON POUGY ROUILLY-SACEY VAL-D'AUZON
MERCREDI	BEUREY CHAMP-SUR-BARSE COURTERANGES LA LOGE-AUX-CHÈVRES LA VILLENEUVE-AU-CHÊNE	MAGNANT MESNIL-SAINT-PÈRE THIEFFRAIN VILLY-EN-TRODES	AMANCE LONGPRÉ-LE-SEC MAISONS-DES-CHAMPS MONTMARTIN-LE-HAUT	PUITS-ET-NUISEMENT RUVIGNY VAUCHONVILLIERS VENDEUVRE-SUR-BARSE
JEUDI	BÉTIGNICOURT BLAINCOURT-SUR-AUBE BLIGNICOURT CHALETTE-SUR-VOIRE COURCELLES-SUR-VOIRE ÉPAGNE LASSICOURT	LESMONT MAGNICOURT RANCES ROSNAY-L'HÔPITAL SAINT-CHRISTOPHE-DODINICOURT SAINT-LÉGER-SOUS-BRIENNE YÈVRES-LE-PETIT	BRIENNE-LE-CHÂTEAU	
JEUDI	CHAUMESNIL CRESPIY-LE-NEUF ÉPOTHÉMONT HAMPIGNY JUZANVIGNY LA CHAISE LA ROTHÈRE	MAIZIÈRES-LES-BRIENNE MORVILLIERS PERTHES-LES-BRIENNE PETIT-MESNIL SOULAINES-DHUY VALLENTIGNY VILLE-AUX-BOIS		
VENDREDI	CHAUFFOUR-LÈS-BAILLY CLÉREY FRESNOY-LE-CHÂTEAU MONTAULIN	MONTREUIL-SUR-BARSE POLIGNY ROUILLY-SAINT-LOUP	BOSSANCOURT BRIENNE-LA-VIEILLE DIENVILLE JESSAINS JUVANZÉ	MAGNY-FOUCHARD MATHAUX RADONVILLIERS TRANNES UNIENVILLE

# Les tonnages collectés

En 2024 **1 213 tonnes** ont été collectées et transférées au centre de regroupement à la Chapelle-Saint-Luc.  
Soit **36 kg par habitant et par an** et une moyenne de 101 tonnes collectées par mois.

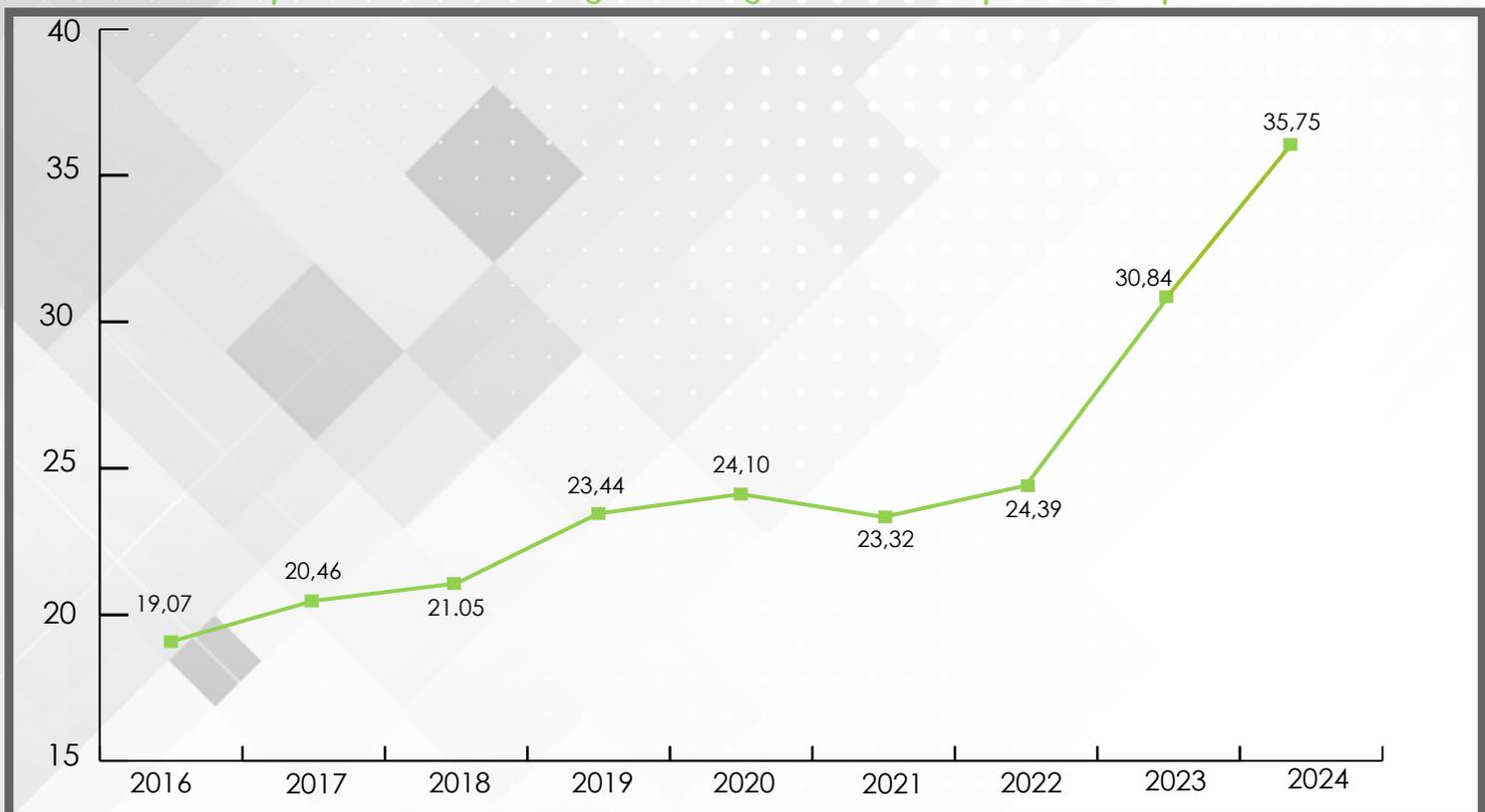
## Évolution des tonnages collectés



### EVOLUTION DES TONNAGES DE TRI DE 2016 À 2024

.....◆ soit une hausse de 160,72 tonnes (+15,27 %) entre 2023 et 2024

## Évolution du poids des emballages ménagers collectés par an et par habitant



.....◆ soit une hausse de 4,91 kg/hab (+15,92 %) entre 2023 et 2024

# La caractérisation

La caractérisation des emballages ménagers s'effectue au centre de regroupement. Cela consiste à vérifier un échantillon d'emballages issus de la collecte sélective. Cet échantillon varie entre 25 et 65 kg suivant le prélèvement effectué par le godet au déchargement du camion.

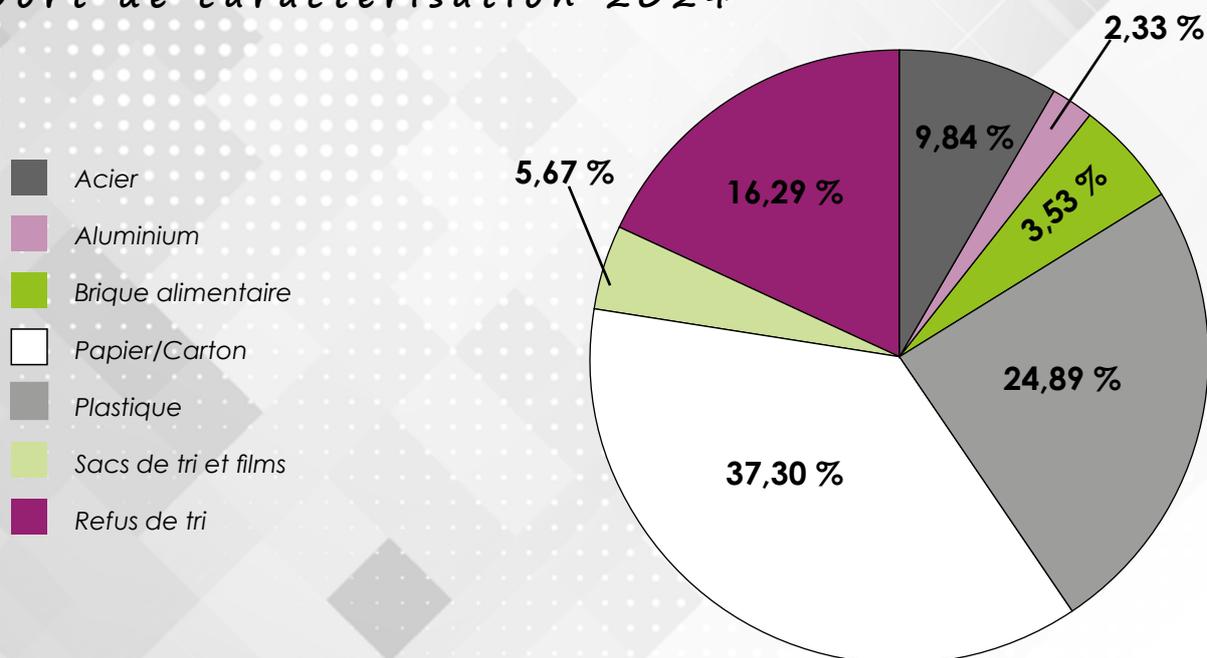
La caractérisation permet de faire un suivi qualité du tri. Les emballages sont triés et pesés selon leur matière : acier, aluminium, emballage liquide alimentaire (brique), carton, carton brun, papiers/journaux/magazines, PEHD (bouteille opaque), PET clair (bouteille claire), PET foncé (bouteille colorée). Les sacs de tri et le refus sont également pesés.

Par la caractérisation, la collectivité connaît la proportion des emballages triés et le taux de refus de tri. La caractérisation des refus permet à la collectivité d'améliorer sa communication auprès des usagers.

Le taux de refus permet au SDEDA, chargé du traitement, de répartir entre les collectivités les frais de traitement liés aux refus en centre de tri et les recettes des éco-organismes.

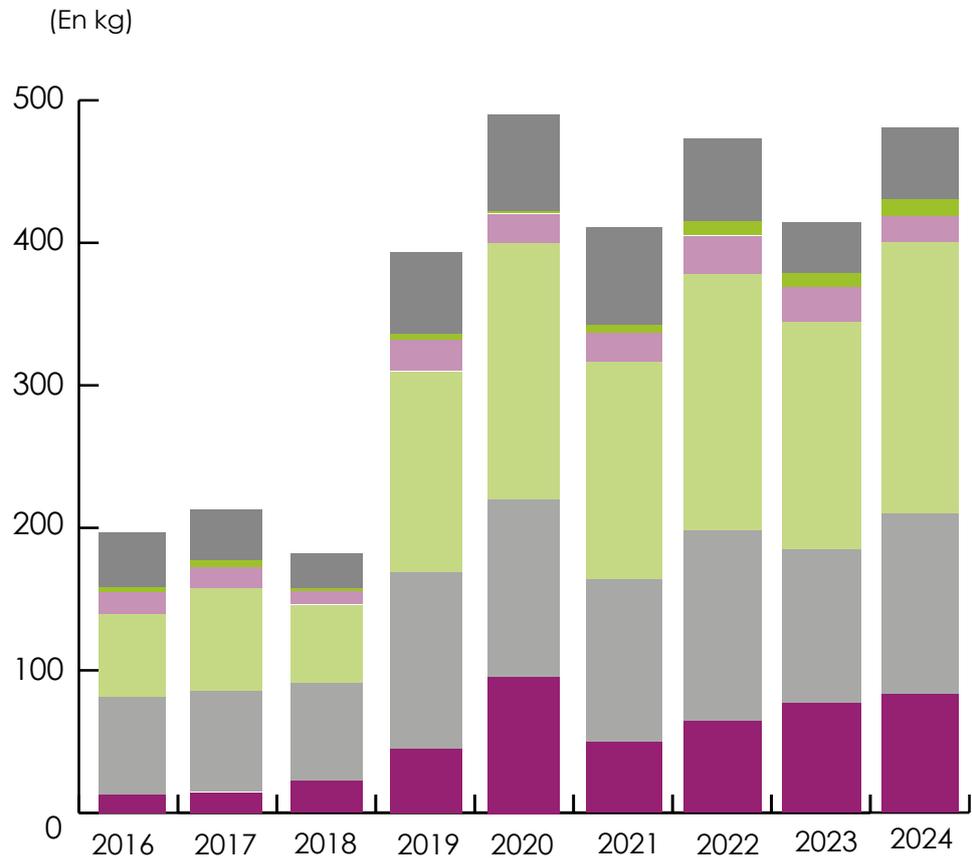
		Acier	Aluminium	Brique alimentaire	Plastique	Carton	Sacs de tri et films	Refus
	<b>échantillon en kg</b>	<b>9,84 %</b>	<b>2,33 %</b>	<b>3,53 %</b>	<b>24,89 %</b>	<b>37,30 %</b>	<b>5,67 %</b>	<b>16,29 %</b>
Janvier	<b>39,80</b>	2,54	0,96	1,02	11,06	16,98	1,42	5,10
Février	<b>51,98</b>	7,72	1,30	1,56	12,62	16,88	3,00	8,90
Mars	<b>61,10</b>	5,14	1,00	2,08	15,58	23,58	3,54	10,18
Avril	<b>58,16</b>	12,28	1,16	3,68	15,10	15,66	2,94	7,34
Mai	<b>41,78</b>	2,64	1,18	1,14	11,00	15,42	3,56	6,84
Juin	<b>61,34</b>	5,52	1,14	2,58	15,40	23,44	3,34	9,92
Juillet	<b>32,30</b>	2,88	1,50	1,74	9,74	8,68	2,30	5,46
Août	<b>39,84</b>	3,30	0,78	1,42	10,00	12,56	2,36	9,42
Octobre	<b>46,22</b>	2,74	1,08	0,74	6,88	26,90	1,38	6,50
Novembre	<b>36,48</b>	2,34	1,00	0,86	8,94	14,76	2,56	6,02
Novembre	<b>36,90</b>	2,68	0,70	1,04	9,60	13,86	2,28	6,74
<b>Total échantillon en kg</b>	<b>505,90</b>	<b>49,78</b>	<b>11,80</b>	<b>17,86</b>	<b>125,92</b>	<b>188,72</b>	<b>28,68</b>	<b>82,42</b>

## Rapport de caractérisation 2024



(En kg)

Années	Refus de tri	Plastique	Papier / Carton	Brique alimentaire	Aluminium	Acier
2016	12,83	68,21	57,58	14,76	3,67	38,11
2017	14,33	67,18	68,69	14,37	4,75	33,82
2018	22,86	70,62	56,43	9,74	1,94	25,56
2019	44,18	121,10	137,66	21,34	3,94	56,18
2020	94,94	121,82	175,92	20,26	1,32	66,70
2021	48,64	111,94	149,32	19,64	5,52	67,10
2022	63,08	131,40	176,50	26,48	9,88	56,78
2023	75,70	105,96	156,82	24,00	9,48	35,66
2024	82,42	125,92	188,72	17,86	11,80	49,78



Les chiffres dépendent du nombre d'échantillon et du poids des prélèvements.

### ÉVOLUTION DU TAUX DE REFUS DE TRI DE 2016 À 2024



-----♦ soit une baisse de 8,12 % entre 2023 et 2024

## 4.3 Les points d'apport volontaire

### Le verre



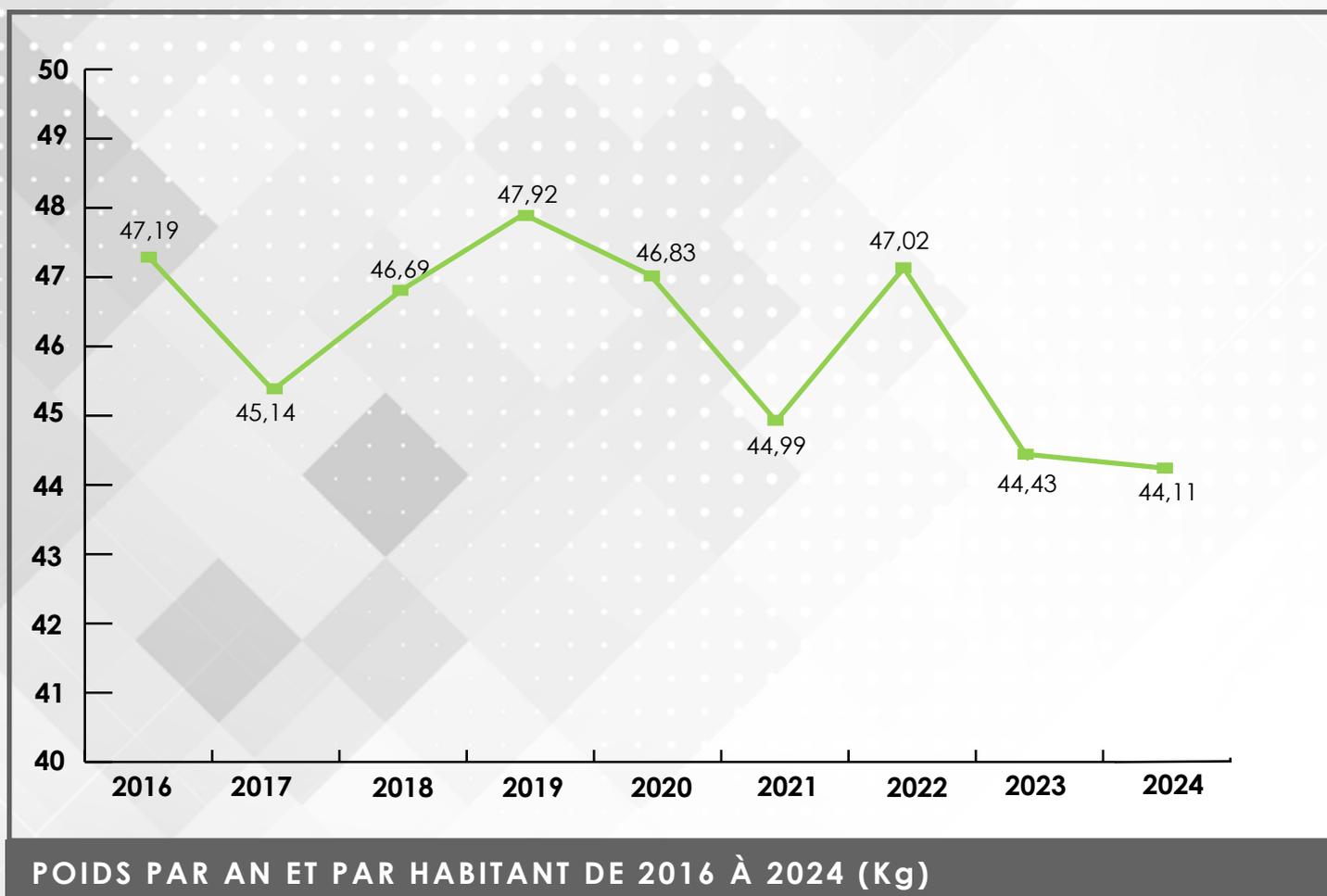
Ne sont concernés que les emballages en verre (bouteilles, pots, bocaux).

Pensez à retirer les bouchons en liège, en plastique et les couvercles. Les couvercles en métal sont à mettre dans le sac de tri.

Ne pas mettre dans ces points d'apport volontaire la vaisselle et les vitres qui doivent être déposées en déchèteries.



**1 497 tonnes** collectées et valorisées par le verrier, BSN à Saint-Menge, soit **44,11 kg par habitant et par an**.



.....◆ soit une baisse de 0,32 kg (-0,72 %) entre 2023 et 2024

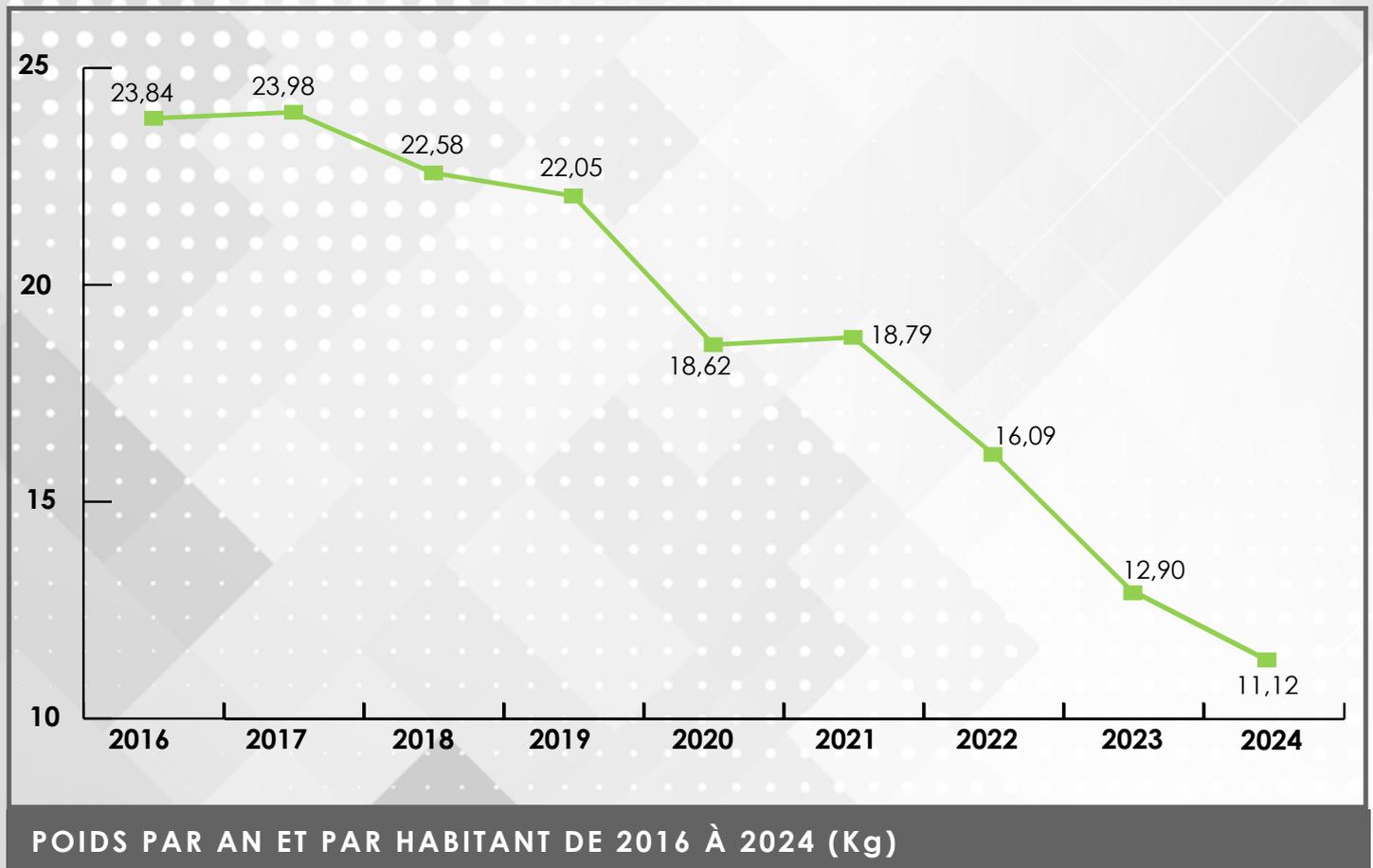
Retrouvez tous les points d'apport volontaire sur notre site internet : [www.siedmto.fr](http://www.siedmto.fr)

## Les papiers, journaux, magazines

Le papier doit être sec et non souillé.  
Les films plastiques entourant les magazines doivent être retirés et être mis dans le sac de tri.



**377,50 tonnes** collectées et valorisées par le papetier, Paprec-Coved à la Chapelle-Saint-Luc, soit **11,12 kg par habitant et par an**.



.....♦ soit une baisse de 1,78 kg (-13,80 %) entre 2023 et 2024

La caractérisation qui a eu lieu en 2024 montre qu'il y a un taux de refus de 6,60 %.

Erreurs	Destinations
Essuis-tout	Ordures ménagères
Bouteilles en verre	Point d'apport volontaire Verre
Canettes en aluminium	Sac de tri
Cagettes en bois	Déchèteries
Films plastiques	Sac de tri

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est en lien avec cette baisse de tonnages. L'action 5.2 de ce programme est la campagne Stop Pub ayant pour objectif de réduire la quantité de papier déposée en point d'apport volontaire.

## 5 LA RECYCLERIE DE L'ORIENT



### 5.1 Présentation



## Chiffres

### TERRITOIRE

### Clés

### POPULATION

190 communes  
2 558 km<sup>2</sup>

**44,08 %**  
du territoire aubois

**62 995** habitants

**24,63** habitants au km<sup>2</sup>

**20,23 %** de la population auboise

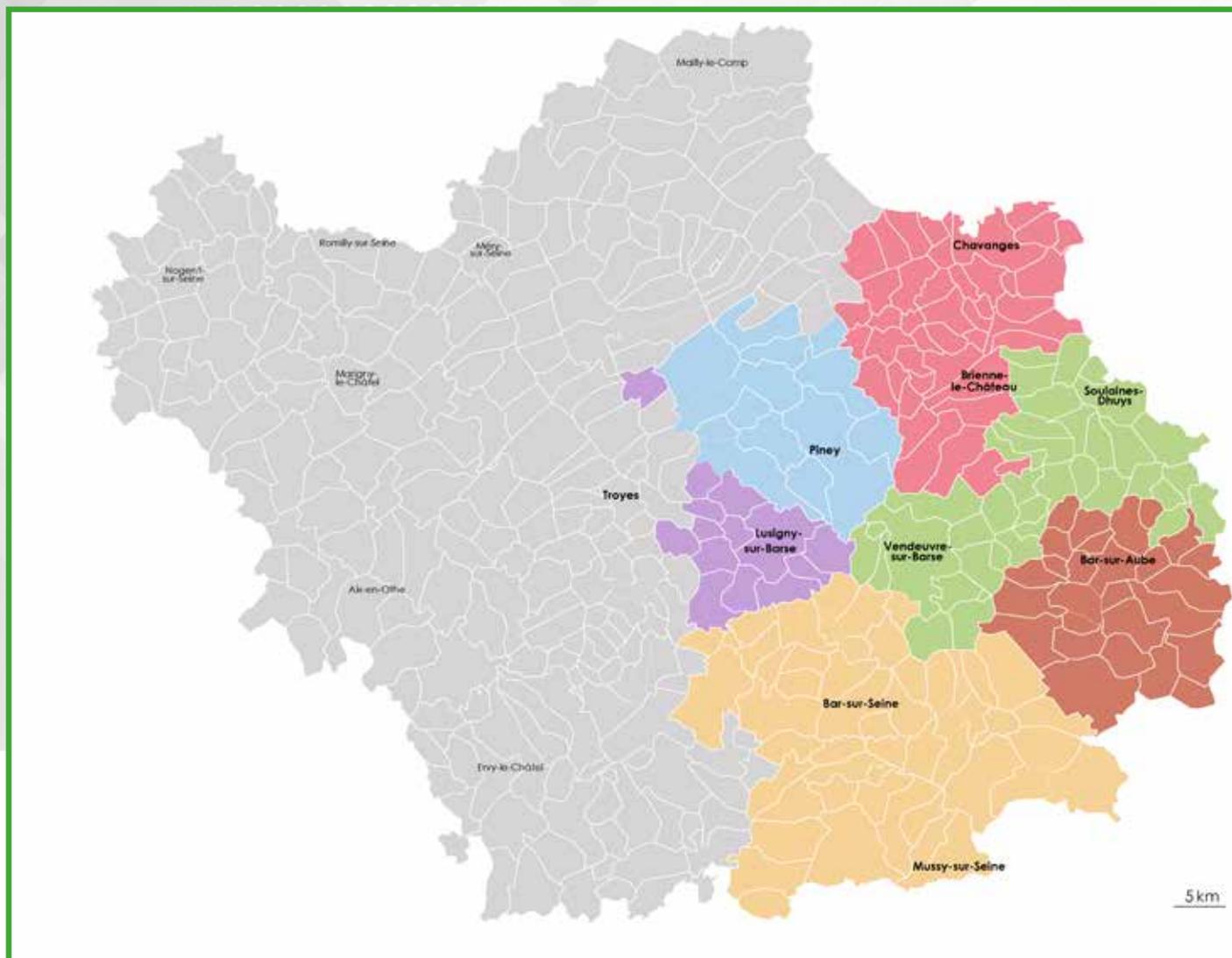
(Sources : Insee données 2021)

La Recyclerie de l'Orient est une structure qui gère la récupération et la valorisation de biens destinés à la seconde main. Elle a un rôle de sensibilisation à l'environnement.

La Recyclerie portée par le SIEDMTO, a pu voir le jour grâce au partenariat avec les Communautés de communes du Barséquanais en Champagne et de la Région de Bar-sur-Aube.

## 5.2 Le territoire

### Territoire d'action de la Recyclerie



Pour mémoire, la création d'une recyclerie était consacrée dans un axe du PLPDMA qui est « Réemploi et réutilisation ».

Les actions sont :

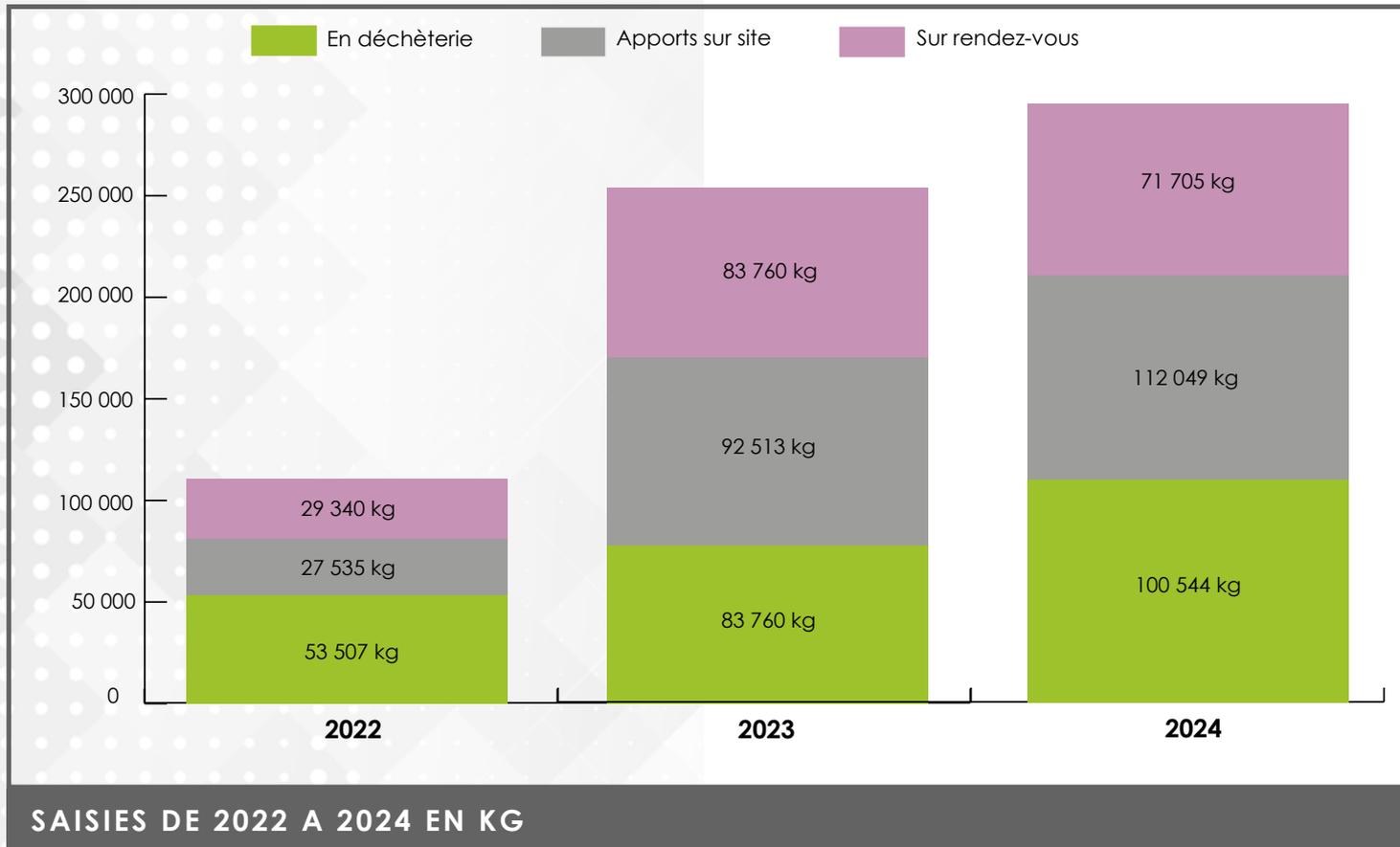
- Réemploi des mobiliers et bibelots,
- Réemploi des DEEE,
- Réemploi du textile.

Les objectifs sont :

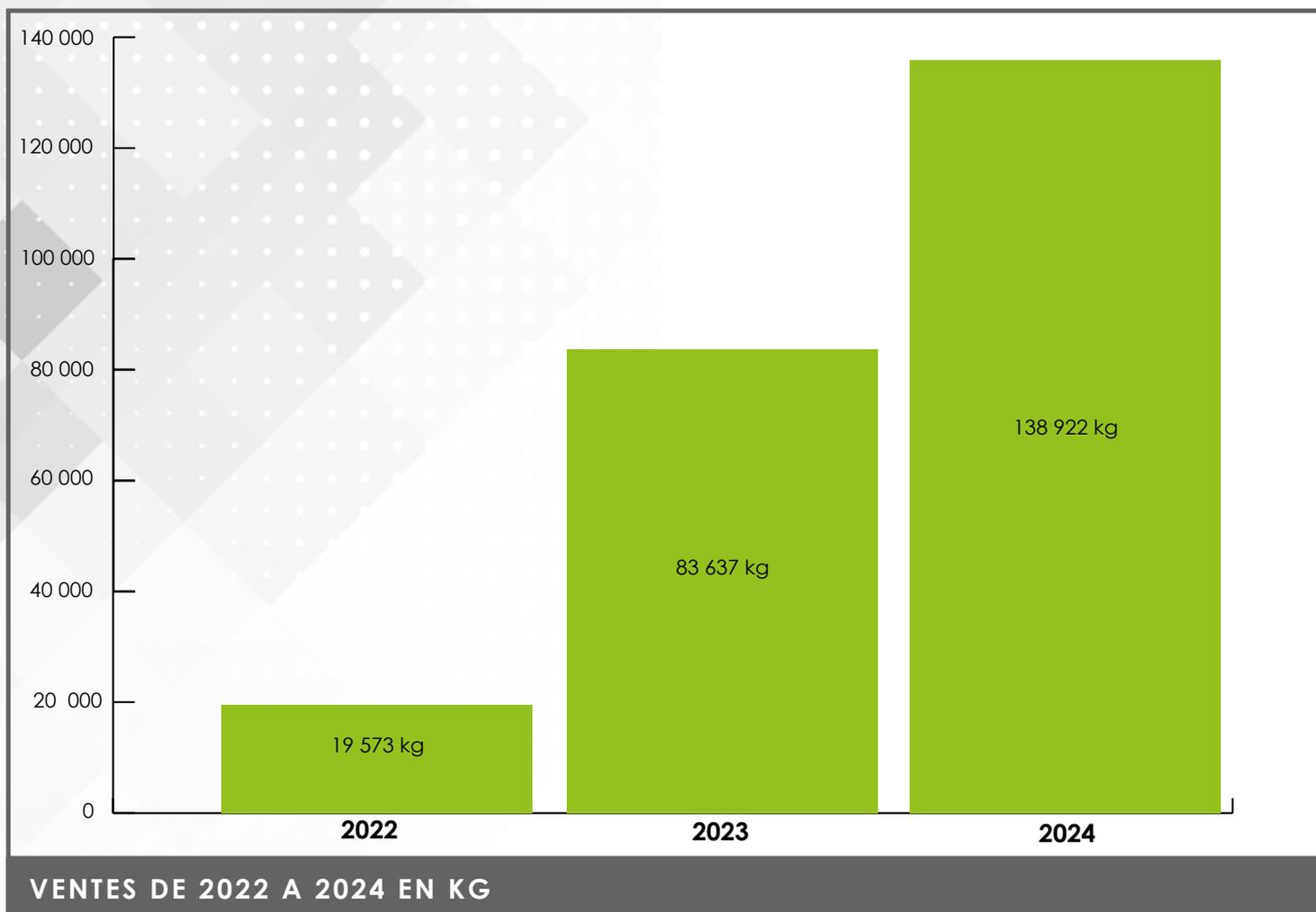
- Baisse de 4,4 % des tonnages du Tout-Venant dont mobiliers.
- Baisse de 10,2 % des tonnages pour les DEEE.

## 5.3 Le fonctionnement

Pour rappel la Recyclerie de l'Orient a ouvert le 2 septembre 2022.

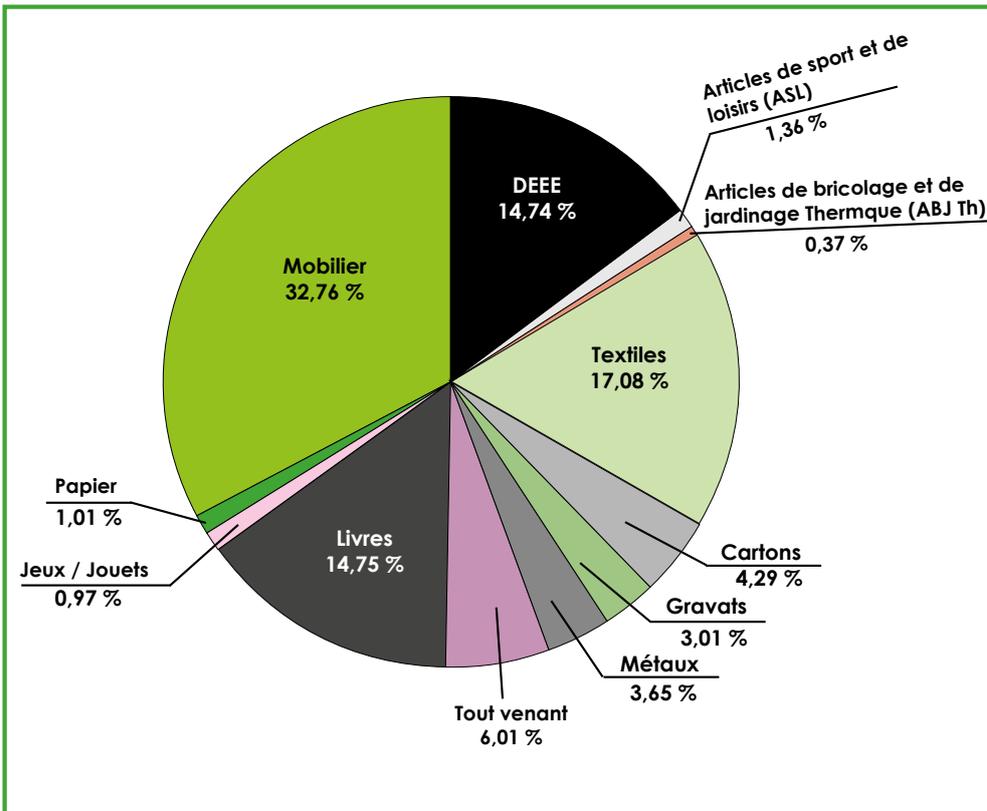


Depuis son ouverture, c'est plus de 654 tonnes de dons qui ont été valorisées.



# Les filières

**88 864 kg**  
sorties filières



Démons & Merveilles : livres

# Les ateliers

Au cours de l'année 2024, ce sont 10 ateliers « relooking de meubles » avec en moyenne 6 participants, âgés de 14 à 86 ans, qui ont été organisés.

Ces ateliers sont pris en charge à 100 % par le SIEDMTO. Les objectifs de ces ateliers sont de sensibiliser à l'environnement, au tri, à la création artistique et mettre en lumière tout le potentiel d'objets, y compris par le biais du détournement, en bon état ou réparable.

## Voici les différents thèmes des ateliers pour 2024 :

- \* Les bases de relooking d'un meuble
- \* Les effets déco, patine, effet usé, shabby
- \* Les techniques du pochoir
- \* La peinture à la craie
- \* DIY peinture tableau (Do It Yourself)
- \* DIY transfert d'images sur bois
- \* L'upcycling ou surcyclage d'objets
- \* Gamme bois : teinte bois, sensation bois



## 5.4 Le chantier d'insertion

La Recyclerie est une structure d'insertion par l'activité économique. Les agents en contrat d'insertion participent à son développement.

En 2024, 14 agents sont en contrat d'insertion avec la Recyclerie ce qui représente 10 ETP. Ils sont encadrés par un Directeur - Coordinateur, deux encadrants techniques et une conseillère en insertion professionnelle.

Durant leur parcours d'insertion, en 2024, ces agents ont bénéficié de 13 journées d'ateliers et formations.

8 entreprises du secteur sont partenaires et permettent aux salariés en insertion de pouvoir bénéficier de période d'immersion professionnelle.

Sur l'année 2024, 6 salariés ont quitté la structure dont 3 avec un contrat dans une entreprise.

16 098  
heures  
travaillées

3,2 %  
arrêts maladies

0,89 %  
absences  
injustifiées



### On donne la parole à Jimmy :

#### Qu'est-ce que la Recyclerie vous a apportée ?

La Recyclerie m'a énormément apporté, de la confiance en soi, de l'estime, du lien social. Ça m'a reboosté !  
J'ai pu apprendre l'autonomie, l'entretien du matériel et avoir des responsabilités.



#### Avez-vous bénéficié de formations, de stages ?



J'ai bénéficié de plusieurs périodes de stage en entreprise. J'ai pu passer mes permis C / CE et Fimo. Cette formation a été prise en charge par le SIEDMTO et la Région.

#### Aujourd'hui, où en êtes-vous ?

Tout va bien ! Je cherche un emploi en tant que chauffeur, c'est un peu compliqué puisque je n'ai pas d'expérience. Je reste positif.

## 6 LES DÉCHÈTERIES

Les usagers du SIEDMTO disposent de quatre déchèteries réparties sur le territoire au sein des quatre chefs-lieux de cantons :

- ◆ Brienne-le-Château
- ◆ Lusigny-sur-Barse
- ◆ Piney
- ◆ Vendeuvre-sur-Barse



Ces déchèteries sont des équipements classés ICPE soumis à enregistrement et à ce titre des contrôles sont à réaliser (eaux, odeurs et bruits).

L'accès aux déchèteries est compris dans la part fixe pour les particuliers dans la limite de 15 passages et des volumes prévus par délibération du Comité Syndical.

L'accès supplémentaire est facturé 2 euros à partir du 16<sup>ème</sup>.

Cependant, ils doivent présenter un badge pour pouvoir accéder aux services de celles-ci.

### 6.1 Les bennes en déchèterie

Chaque déchèterie dispose de différentes bennes selon les déchets collectés. Dans les déchèteries, sont présentes, au moins en 2024, les bennes suivantes :

<p><b>Brienne-le-Château</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 bennes tout-venants,</li> <li>- 1 benne ferraille,</li> <li>- 1 benne gravats,</li> <li>- 2 bennes déchets verts,</li> <li>- 1 benne fermée cartons,</li> <li>- 1 stockage DEEE,</li> <li>- 1 armoire DDM,</li> <li>- 1 borne vêtement « Le Relais »,</li> <li>- 1 benne fermée Recyclerie de l'Orient,</li> <li>- 1 plateforme de broyage,</li> <li>- 1 benne écomaison,</li> <li>- 1 benne à bois,</li> <li>- 2 caisses grillagées (ASL et ABJTh),</li> <li>- 2 caisses palettes (Jouet et ABJ),</li> </ul>	<p><b>Lusigny-sur-Barse</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 bennes tout-venants,</li> <li>- 1 benne ferraille,</li> <li>- 1 benne gravats,</li> <li>- 2 bennes déchets verts,</li> <li>- 1 benne fermée cartons,</li> <li>- 1 stockage DEEE,</li> <li>- 1 armoire DDM,</li> <li>- 1 borne vêtement « Le Relais »,</li> <li>- 1 benne fermée Recyclerie de l'Orient,</li> <li>- 1 plateforme de broyage,</li> <li>- 1 benne écomaison,</li> <li>- 1 benne à bois,</li> <li>- 2 caisses grillagées (ASL et ABJTh),</li> <li>- 2 caisses palettes (Jouet et ABJ),</li> </ul>
<p><b>Piney</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 bennes tout-venants,</li> <li>- 1 benne ferraille,</li> <li>- 1 benne gravats,</li> <li>- 1 benne déchets verts,</li> <li>- 1 benne fermée cartons,</li> <li>- 1 stockage DEEE,</li> <li>- 1 armoire DDM,</li> <li>- 1 borne vêtement « Le Relais »,</li> <li>- 1 benne fermée Recyclerie de l'Orient,</li> <li>- 1 plateforme de broyage,</li> <li>- 2 caisses grillagées (ASL et ABJTh),</li> <li>- 2 caisses palettes (Jouet et ABJ),</li> </ul>	<p><b>Vendeuvre-sur-Barse</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 bennes tout-venants,</li> <li>- 1 benne ferraille,</li> <li>- 1 benne gravats,</li> <li>- 3 bennes déchets verts,</li> <li>- 1 benne fermée cartons,</li> <li>- 1 stockage DEEE,</li> <li>- 1 armoire DDM,</li> <li>- 1 borne vêtement « Le Relais »,</li> <li>- 1 benne fermée Recyclerie de l'Orient,</li> <li>- 1 plateforme de broyage,</li> <li>- 1 benne écomobilier,</li> <li>- 1 benne à bois,</li> <li>- 2 caisses grillagées (ASL et ABJTh),</li> <li>- 2 caisses palettes (Jouet et ABJ),</li> </ul>

## 6.2 Les tonnages et le nombre de bennes

Le Syndicat dispose de 2 agents et de 2 véhicules 26 tonnes pour l'enlèvement des bennes des déchèteries et 1 remorque supplémentaire de 19 tonnes.



	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Nbr de bennes 2024
<b>Gravats</b>	623,00	419,30	459,00	1 062,00	513,56	860,96	800,66	1 069,76	670,90	75
<b>Métaux</b>	279,57	267,37	289,90	344,19	322,78	323,47	275,30	297,92	289,01	65
<b>Déchets verts</b>	1 458,32	1 217,70	1 467,06	1 236,29	1 082,50	1 396,44	1 173,90	1 359,52	1 603,20	490
<b>Tout-venant</b>	2 291,74	2 239,72	2 639,54	2 839,05	2 650,22	2 542,22	2 152,24	1 853,35	1 799,53	609
<b>Carton</b>	130,22	132,90	133,28	139,10	134,30	156,96	148,94	146,76	152,22	79
<b>Batterie</b>	NC	NC	10,14	11,20	11,20	8,69	7,18	5,16	4,03	7
<b>DEEE</b>	192,93	233,08	259,25	267,08	231,55	267,22	252,13	255,38	250,01	255
<b>DDM</b>	21,91	17,11	31,57	20,79	5,02	4,00	15,37	29,25	35,36	90
<b>Huiles</b>	NC	NC	NC	7,04	7,04	/	5,55	5,16	9,21	10
<b>Eco DDS</b>	/	/	/	4,97	19,52	26,55	32,37	33,84	39,95	90
<b>Ecomobilier</b>	/	/	/	/	59,24	299,63	397,90	386,19	598,85	190
<b>Ecomobilier Bois</b>	/	/	/	/	/	/	/	/	26,82	7
<b>Bois</b>	/	/	/	/	/	/	/	406,50	464,58	173
<b>ASL et ABJ Th</b>	/	/	/	/	/	/	/	1,02	8,87	50
<b>ABJ et Jouets</b>	/	/	/	/	/	/	/	1,067	3,77	29
<b>TOTAL (en tonnes)</b>	<b>5 024,69</b>	<b>4527,18</b>	<b>5 289,75</b>	<b>5 931,70</b>	<b>5 036,93</b>	<b>5 886,14</b>	<b>5 261,56</b>	<b>5 850,87</b>	<b>5 956,31</b>	<b>2 219</b>
<b>kg/hab</b>	<b>156,45</b>	<b>144,23</b>	<b>155,42</b>	<b>174,28</b>	<b>149,58</b>	<b>171,18</b>	<b>153,59</b>	<b>171,45</b>	<b>175,52</b>	<b>/</b>

La baisse des tonnages des déchèteries entre dans les actions du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

## Soutien à la pratique du Mulching

Dans le cadre du PLPDMA, le Siedmto a souhaité porter des actions dans le cadre de la sensibilisation et l'accompagnement au changement de comportements, et de pratiques afin de limiter l'apport de végétaux en déchèteries.

Depuis 2024, le Siedmto soutient l'acquisition de kits mulching et de tondeuses mulching uniquement. Le montant de la subvention attribuée, si dossier complet et après analyse, est de 20 % du prix d'achat et dans la limite de 100 € TTC.

En 2024, 34 demandes de subvention ont été attribuées pour un montant total de 2 473,85 €.



## La destination des déchets

Déchets	Destination
Déchets verts	Suez Environnement à Bossancourt et Bar-sur-Seine
Gravats inertes	Chaplain à Brienne-la-Vieille et Nuisement
Métaux	Société Bruhat à Vitry-le-François
Batterie	Société Bruhat à Vitry-le-François
Huile minérale	Coved à la Chapelle-Saint-Luc
Piles	Corépile
Tubes et ampoules fluorescents	Recylum
Déchets dangereux des ménages	Paprec à la Chapelle-Saint-Luc Edib pour EcoDDS à Longvic
Déchets d'équipement électrique et électronique	Centre agréé par Ecologic
Tout-venant	Centre d'enfouissement à Saint-Aubin
Cartons	Paprec - Coved à la Chapelle-Saint-Luc
Textiles	Le Relais à la Chapelle-Saint-Luc
Ecomaison	Suez à la Chapelle-Saint-Luc
Bois*	Valest à Montreuil-sur-Barse
Articles de sports et loisirs*	Ecologic à Guyancourt
Articles de bricolage et jardinage*	Ecomaison - Coved à la Chapelle-Saint-Luc

\*Nouvelles filières

## Les particuliers, les professionnels et les collectivités au sein des déchèteries

Les particuliers, les professionnels et les collectivités sont acceptés au sein des déchèteries du SIEDMTO, selon la nature, le volume et moyennant participation financière.

### Voici les modalités :

Nature des matériaux	Particuliers des communes adhérentes	Professionnels, Particuliers et Collectivités (en dépassement) des communes adhérentes
Cartons	Gratuit dans la limite de 15 m <sup>3</sup> par an et par foyer	4 € par m <sup>3</sup>
Déchets verts et bois	Gratuit dans la limite de 30 m <sup>3</sup> par an et par foyer	20 € par m <sup>3</sup>
Métaux ferreux et non ferreux	Gratuit dans la limite de 30 m <sup>3</sup> par an et par foyer	10 € par m <sup>3</sup>
Mobilier	Gratuit à raison de 15 pièces par an	1 € la pièce
DEEE	Gratuit	Gratuit pour les particuliers Refusé pour les professionnels
Inertes ou gravats propres	Gratuit dans la limite de 20 m <sup>3</sup> par an et par foyer	10 € par m <sup>3</sup>
Tout-venant	Gratuit dans la limite de 22 m <sup>3</sup> par an et par foyer	20 € par m <sup>3</sup>
Batterie	Gratuit dans la limite de 4 par an	2 € par batterie
Tubes et lampes fluos	Gratuit	1 € le tube ou lampe fluorescente
Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)	Gratuit	Gratuit pour les particuliers Refusé pour les professionnels
Huile de vidange	Gratuit dans la limite de 20 litres par an et par foyer	2 € par litre pour les particuliers Refusé pour les professionnels
Pneumatiques de VL ou Moto	Gratuit dans la limite de 4 par an et par foyer	2 € la pièce pour les particuliers Refusé pour les professionnels
Bouteilles de gaz Piles et accumulateurs	Gratuit	Gratuit pour les particuliers Refusé pour les professionnels

Le nouveau règlement intérieur, voté au Comité Syndical du 2 octobre 2024, fixe les modalités d'acceptation.

A retrouver sur [www.siedmto.fr](http://www.siedmto.fr)

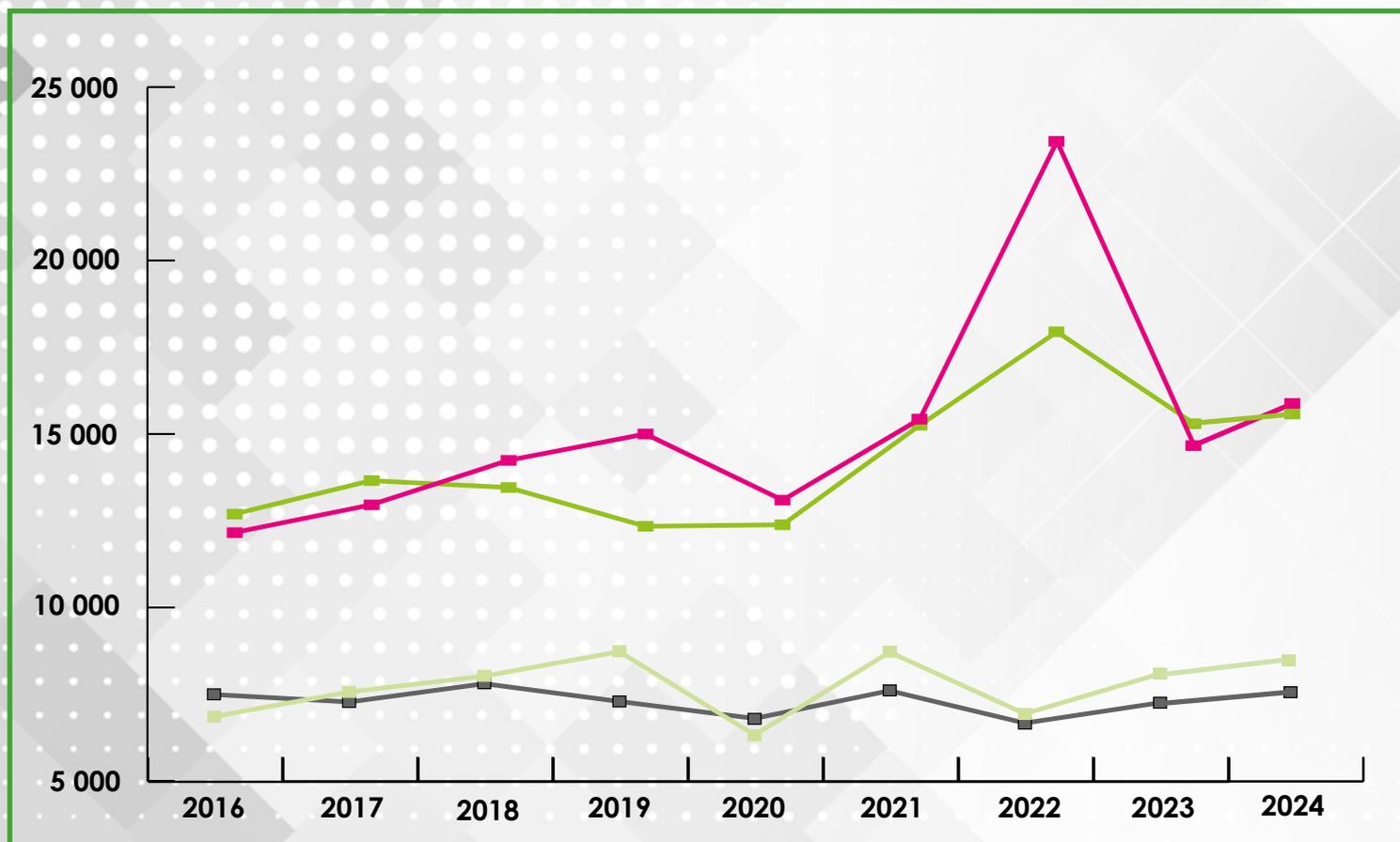
Scan moi !



## 6.3 Évolution des fréquentations des déchèteries

En 2024, la fréquentation des 4 déchèteries a augmenté de 8,97 % et le tonnage a progressé de + 1,8 %.

■ Brienne-le-Château ■ Lusigny-sur-Barse ■ Piney ■ Vendeuvre-sur-Barse



	BRIENNE-LE-CHATEAU 9 248 hab*		LUSIGNY-SUR-BARSE 9 310 hab*		PINEY 6 996 hab*		VENDEVRE-SUR-BARSE 8 381 hab*		TOTAL 33 935 hab	
	Nbr de passages	Tonnages	Nbr de passages	Tonnages	Nbr de passages	Tonnages	Nbr de passages	Tonnages	Nbr de passages	Tonnages
<b>2016</b>	12 191	1 531,16	12 693	1 816,46	6 419	844,51	6 872	832,56	<b>38 175</b>	<b>5 024,69</b>
<b>2017</b>	12 943	1 347,67	13 598	1 576,00	6 920	804,18	6 718	799,33	<b>40 179</b>	<b>4 527,18</b>
<b>2018</b>	14 146	1 720,16	13 412	1 759,28	7 245	889,48	7 096	920,82	<b>41 899</b>	<b>5 289,75</b>
<b>2019</b>	14 860	1 899,34	12 363	1 938,87	7 743	1 049,80	6 728	1 043,69	<b>41 694</b>	<b>5 931,70</b>
<b>2020</b>	13 070	1 668,08	12 404	1 742,17	6 042	845,21	6 377	781,47	<b>37 893</b>	<b>5 036,93</b>
<b>2021</b>	15 263	1 941,44	15 097	1 990,94	7 733	1 024,58	6 951	929,17	<b>45 044</b>	<b>5 886,14</b>
<b>2022</b>	22 777	1 651,18	17 624	1 733,70	6 475	966,89	6 281	909,77	<b>53 157</b>	<b>5 261,54</b>
<b>2023</b>	14 546	1 973,23	15 136	1 828,95	7 290	1 051,23	6 702	997,45	<b>43 674</b>	<b>5 850,87</b>
<b>2024</b>	16 328	2 080,55	15 633	1 946,85	8 243	959,46	7 386	969,45	<b>47 590</b>	<b>5 956,31</b>

\* Habitants par zone d'influence, issus de la fréquentation des déchèteries.

## 6.4 Les horaires

Les horaires d'ouverture des déchèteries (été/hiver) varient avec le changement d'heure national.

Les quatre déchèteries sont fermées les vendredis, dimanches et jours fériés. La fermeture du vendredi permet aux agents de vider les bennes afin de mieux vous accueillir le samedi.

**Dernier usager accepté 10 minutes avant la fermeture.**

Scannez moi !  
Pour toutes les informations.



**Déchèterie de Brienne-le-Château**

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI	
--	-------	--	-------	--	----------	--	-------	--	----------	--	--------	--

<b>HIVER</b>	9H/12H	14H/17H	9H/12H	14H/17H	9H/12H	14H/17H	9H/12H	14H/17H	FERMÉE	9H/12H	14H/17H
--------------	--------	---------	--------	---------	--------	---------	--------	---------	--------	--------	---------

<b>ÉTÉ</b>	9H/12H	15H/18H	9H/12H	15H/18H	9H/12H	15H/18H	9H/12H	15H/18H	FERMÉE	9H/12H	15H/18H
------------	--------	---------	--------	---------	--------	---------	--------	---------	--------	--------	---------



**Déchèterie de Lusigny-sur-Barse**

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI	
--	-------	--	-------	--	----------	--	-------	--	----------	--	--------	--

<b>HIVER</b>	9H/12H	14H/17H	9H/12H	14H/17H	9H/12H	14H/17H	9H/12H	14H/17H	FERMÉE	9H/12H	14H/17H
--------------	--------	---------	--------	---------	--------	---------	--------	---------	--------	--------	---------

<b>ÉTÉ</b>	9H/12H	15H/18H	9H/12H	15H/18H	9H/12H	15H/18H	9H/12H	15H/18H	FERMÉE	9H/12H	15H/18H
------------	--------	---------	--------	---------	--------	---------	--------	---------	--------	--------	---------



**Déchèterie de Piney**

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI	
--	-------	--	-------	--	----------	--	-------	--	----------	--	--------	--

<b>HIVER</b>	9H/12H	14H/17H	FERMÉE	9H/12H	14H/17H	FERMÉE	FERMÉE	FERMÉE	9H/12H	14H/17H
--------------	--------	---------	--------	--------	---------	--------	--------	--------	--------	---------

<b>ÉTÉ</b>	9H/12H	15H/18H	FERMÉE	9H/12H	15H/18H	FERMÉE	FERMÉE	FERMÉE	9H/12H	15H/18H
------------	--------	---------	--------	--------	---------	--------	--------	--------	--------	---------



**Déchèterie de Vendevre-sur-Barse**

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI	
--	-------	--	-------	--	----------	--	-------	--	----------	--	--------	--

<b>HIVER</b>	FERMÉE	9H/12H	14H/17H	FERMÉE	9H/12H	14H/17H	FERMÉE	FERMÉE	9H/12H	14H/17H
--------------	--------	--------	---------	--------	--------	---------	--------	--------	--------	---------

<b>ÉTÉ</b>	FERMÉE	9H/12H	15H/18H	FERMÉE	9H/12H	15H/18H	FERMÉE	FERMÉE	9H/12H	15H/18H
------------	--------	--------	---------	--------	--------	---------	--------	--------	--------	---------

## 6.5 La mise à disposition de broyeurs électriques

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) a un lien direct avec la mise à disposition gratuite des broyeurs électriques.

Ce programme consiste à proposer des solutions afin de baisser la quantité de déchets verts emmenés en déchèteries.

En proposant cette démarche chaque usager peut gérer ses déchets verts à sa convenance. Le broyat obtenu peut servir de paillage ou être utilisé dans le composteur. L'impact environnemental est réduit puisqu'il y a moins d'aller-retour en déchèteries et moins de transport de bennes.

Cette mise à disposition s'effectue pour une durée de 48 heures maximum.

Un dossier est à envoyer au siège du Syndicat au moins 1 semaine avant. Le broyeur est à retirer et à rapporter dans l'une des 4 déchèteries du Syndicat, en fonction du lieu d'habitation du demandeur.

### Conditions de mise à disposition

- ◆ Chèque de caution de 420 euros,
- ◆ Justificatif de domicile,
- ◆ Pièce d'identité,
- ◆ Convention remplie et signée par le demandeur (disponible sur : [www.siedmto.fr](http://www.siedmto.fr)),
- ◆ État des lieux au retrait et au retour du broyeur



### Évaluation de la mise à disposition

A chaque mise à disposition, un questionnaire de satisfaction est complété en indiquant le volume de déchets broyés.

	Nombre de mise à disposition	Volume avant broyage	Volume après broyage	Nombre de bennes évitées	Coûts moyens évités
<b>2016</b>	95	178 m <sup>3</sup>	64 m <sup>3</sup>	2 bennes de 30 m <sup>3</sup>	189,90 €
<b>2017</b>	64	91 m <sup>3</sup>	33 m <sup>3</sup>	1 benne de 30 m <sup>3</sup>	114,30 €
<b>2018</b>	57	81 m <sup>3</sup>	28 m <sup>3</sup>	1 benne de 30 m <sup>3</sup>	114,30 €
<b>2019</b>	71	117 m <sup>3</sup>	47 m <sup>3</sup>	1,5 bennes de 30 m <sup>3</sup>	158,85 €
<b>2020</b>	55	51 m <sup>3</sup>	20 m <sup>3</sup>	2/3 bennes de 30 m <sup>3</sup>	70,60 €
<b>2021</b>	63	90 m <sup>3</sup>	33 m <sup>3</sup>	1 benne de 30 m <sup>3</sup>	105,90 €
<b>2022</b>	46	65 m <sup>3</sup>	24 m <sup>3</sup>	2/3 bennes de 30 m <sup>3</sup>	52,80 €
<b>2023</b>	55	78 m <sup>3</sup>	29 m <sup>3</sup>	1 benne de 30 m <sup>3</sup>	66,00 €
<b>2024</b>	52	157 m <sup>3</sup>	41,9 m <sup>3</sup>	1,5 bennes de 30 m <sup>3</sup>	141,61 €
<b>Total</b>	<b>579</b>	<b>947 m<sup>3</sup></b>	<b>333,9 m<sup>3</sup></b>	<b>11 bennes de 30 m<sup>3</sup></b>	<b>1 031,50 €</b>

Ce sont plus de 11 bennes de 30 m<sup>3</sup> qui ont été détournées des déchèteries depuis 2016.

## 6.6 Les travaux

L'année 2024, a été consacrée à la nouvelle construction de la déchèterie de Piney.

Le projet est composé de deux parties : la déchèterie et la création d'une zone humide à portée pédagogique.

L'action relative à cette zone humide – située par ailleurs en zone ZNIEF - se veut exemplaire de connaissance, de restauration et de valorisation, ouverte à tous et servant de support pédagogique pour tout établissement scolaire le souhaitant. Pour ce faire, le SIEDMTO s'est adjoint l'expertise du CPIE Sud Champagne qui est chargé d'assurer le suivi des travaux, de produire un plan de gestion de la zone, d'accompagner les établissements scolaires, de solliciter des co-financements et enfin de concevoir un sentier de découvertes ouvert au public.

Les travaux relatifs à la construction de la déchèterie à 10 quais (au lieu de 5 actuellement) sur 11 406 m<sup>2</sup> sont dirigés par le maître d'œuvre ESKA.



Au-delà de pouvoir répondre aux normes en vigueur imposées aux ICPE, cet équipement permettra au SIEDMTO d'améliorer les sorties en filières et donc de réduire la quote-part de déchets ultimes non recyclables (dits « tout venant »).

# 7 LE COMPOSTAGE

## 7.1 Évolution de la distribution des composteurs

Dans le cadre de la prévention des déchets, le SIEDMTO a mis en place la promotion du compostage individuel depuis 2003.

Le compostage permet de recycler chez soi les déchets fermentescibles de la cuisine et du jardin et ainsi de diminuer ses ordures ménagères. Le compost ainsi produit est un engrais de qualité.

Il était proposé aux usagers trois sortes de composteurs :

### Le composteur en plastique de 400 L, avec bio-seau et mélangeur thermosensible

En PEHD 100 % recyclé. Montage avec tournevis  
Dimensions : L 73 x H 80 cm

Non modulable, si vous avez besoin d'un plus grand volume, il est préférable d'utiliser 2 composteurs.

Le prix était de 28,00 €.



### Le composteur en bois traité en autoclave, avec bio-seau

400 litres

Dimensions : L 70 x P 81 x H 82 cm

Le prix était de 36,00 €.

600 litres

Dimensions : L 96,5 x P 96,5 x H 79,5 cm

Le prix était de 40,00 €.



### Le bio-seau seul de 10 litres

En PEHD 100 % recyclé.  
Couvercle hermétique.

Le prix était de 2,00 €.



Le Syndicat a pris en charge 50 % du coût des composteurs pour permettre d'afficher ces tarifs.

La promotion du compostage individuel continue d'être priorisé par le SIEDMTO et rentre dans les actions du PLPDMA.

Depuis la mise en place en 2003, 1 638 composteurs distribués



	Composteur plastique 400 L	Composteur bois 400 L	Composteur bois 600 L	
2016	24	11	40	75
2017	23	11	35	69
2018	27	14	26	67
2019	21	33	31	85
2020	20	16	41	77
2021	54	51	116	221
2022	18	36	66	120
2023	60	69	108	237
2024	21	47	89	157

## 7.2 Initiations compostage

Le Syndicat propose des journées d'initiation au compostage dans le but de créer un réseau de guides au sein du territoire mais aussi d'accompagner au mieux les usagers à cette pratique.

Ces initiations ont pour but de faire connaître les techniques du compostage ou d'améliorer ses pratiques mais aussi d'avoir des référents souhaitant animer des opérations de compostage sur chaque commune du Syndicat.

A ce jour, 5 guides composteurs et 2 maîtres composteurs sont formés sur le territoire du SIEDMTO dont 2 agents du Syndicat.

Ces journées sont à destination des habitants, du personnel communal, intercommunal et des élus.

**Vous souhaitez améliorer votre pratique ? ou simplement connaître les bases du compostage ?**

**Renseignements et inscriptions auprès de nos services au 03 25 41 08 03**



**Plus de 30 personnes initiées**



## 7.3 Focus déchets alimentaires

Les réglementations et mesures visant à réduire les déchets à la source et à favoriser leur recyclage ou leur réutilisation sont de plus en plus présentes. Elles fixent des objectifs de réduction des déchets à 2035.

Aussi, suite à l'étude relative au tri à la source des biodéchets, réalisée en 2022, qui montrait que seule la collecte en porte à porte des déchets alimentaires atteindrait les objectifs, le Syndicat a mis en place tous les moyens nécessaires pour que cette collecte commence au 1er janvier 2025.

Afin de mettre en place cette collecte, le SIEDMTO a obtenu une subvention de l'État «Fonds verts - France nation verte» et de la Banque des Territoires.

Ainsi, dans le cadre de la mise en oeuvre du dispositif de collecte en porte à porte généralisée, le SIEDMTO a mis à la disposition de chaque foyer :

- \* un bac marron de 120 L avec cuve réductrice de 40 L
- \* un bio-seau
- \* un guide pratique

Ce sont plus de 11 500 bacs distribués sur les 115 communes du Syndicat, entre octobre et décembre 2024. 3 agents ont été nécessaires pour cette distribution ainsi que l'aide des élus, personnels ou habitants des communes. Celles-ci ont aussi mis à disposition des salles pour ce déploiement.



**FRANCE NATION VERTE**  
Agir • Mobiliser • Accélérer

**BANQUE des TERRITOIRES** 

## 8 LES FINANCES



### 8.1 Le SDEDA - Traitement des déchets

Le Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets de l'Aube (SDEDA), qui se situe à Troyes, a pour mission le traitement des déchets du département.

Le SDEDA est constitué de 11 établissements publics de coopération Intercommunale ayant la compétence «collecte des déchets ménagers».

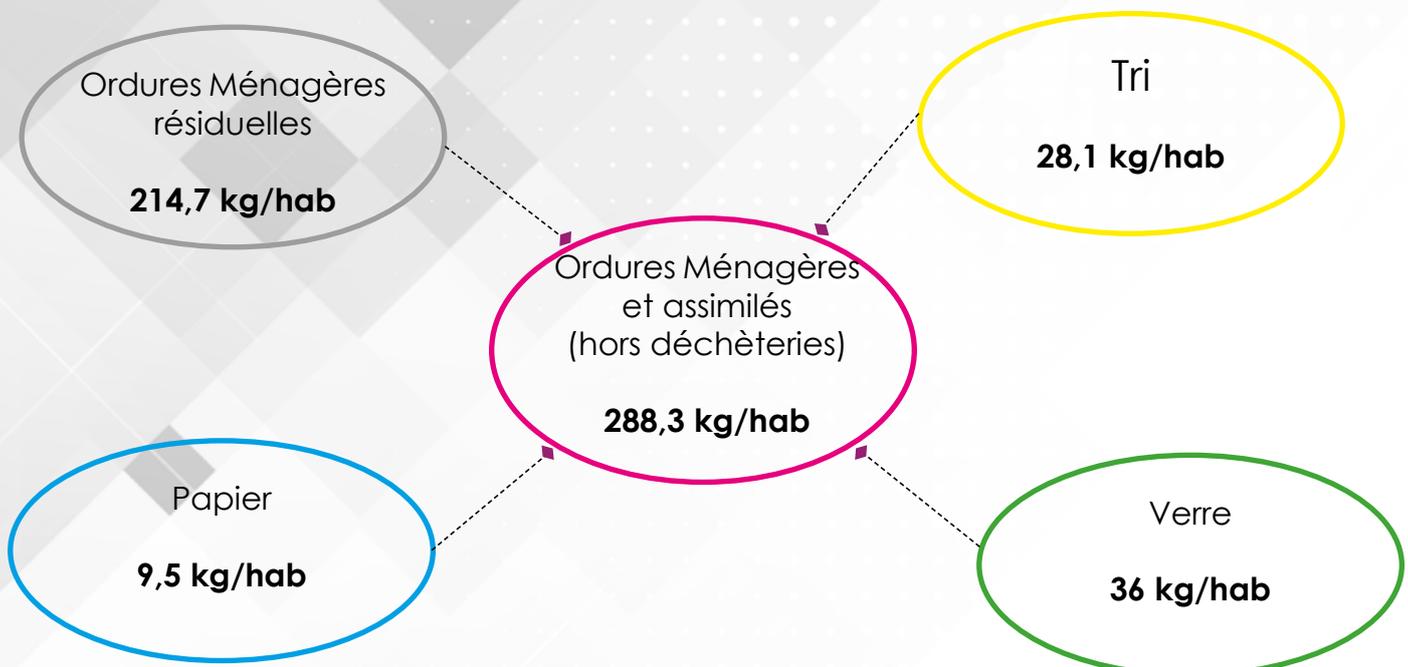
Les établissements sont les suivants :

- ◆ 1 Communauté d'Agglomération
- ◆ 9 Communautés de communes
- ◆ 1 Syndicat Mixte qui est le SIEDMTO

#### Les compétences du SDEDA :

- ◆ Traitement des déchets ménagers livrés aux installations de valorisation (ordures ménagères et emballages ménagers recyclables),
- ◆ Transport jusqu'au centre de transfert défini,
- ◆ Traitement des déchets issus d'un refus de tri,
- ◆ Transport des refus de tri jusqu'aux installations de valorisation,
- ◆ Tri des déchets valorisables issus d'une collecte sélective.

#### Quelques chiffres au niveau du département : (issus du rapport annuel 2024 du SDEDA)





Le montant total des produits appelés, auprès des Communautés de communes, s'élève à **2 784 415 €** et se répartit comme suit :

Selon les taux votés par les Communautés de communes et la Communauté d'Agglomération.

### **Participation financière des regroupements de collectivités**

<b>Communauté de Communes des Lacs de Champagne :</b>	<b>758 830 €</b>
<b>Communauté de Communes «Forêts, Lacs, Terre en Champagne» :</b>	<b>566 250 €</b>
<b>Communauté de Communes Vendeuvre Soulaines :</b>	<b>645 717 €</b>
<b>Communauté de Communes du Barséquanais en Champagne :</b>	<b>56 513 €</b>
<b>Troyes Champagne Métropole :</b>	<b>757 105 €</b>

## **Taux par zone de 2021 à 2024**

<b>Zone</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
<b>A</b>	9,02 %	9,29 %	9,75 %	10,53 %
<b>B</b>	8,11 %	8,35 %	8,77 %	9,47 %
<b>C</b>	8,51 %	8,77 %	9,21 %	10,45 %
<b>D</b>	9,12 %	9,39 %	9,86 %	11,34 %
<b>E</b>	8,21 %	8,46%	8,88 %	10,26 %

### **Référence juridique**

Code général des impôts : - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères  
Articles 1520 à 1526

## 8.3 Rapport annuel sur le prix et la qualité

### Indicateurs financiers exigés par le décret N° 2015-1827

#### Présentation des coûts du service avec la matrice des coûts

Les données présentées dans ce chapitre sont issues de la Matrice des coûts.

Cette matrice a été créée par l'ADEME selon une méthode spécifique. Les données présentées sont exprimées sauf mention contraire, en Hors Taxe. Un ajustement des durées d'amortissement est appliqué pour permettre une comparaison avec les autres collectivités du territoire national en charge de la gestion des déchets.

Certaines recettes sont aussi considérées comme des atténuations de charges et inversement.

C'est pour ces 3 principales raisons que les totaux des charges et des produits présentés sont différents de ceux du bilan financier issu du compte administratif.

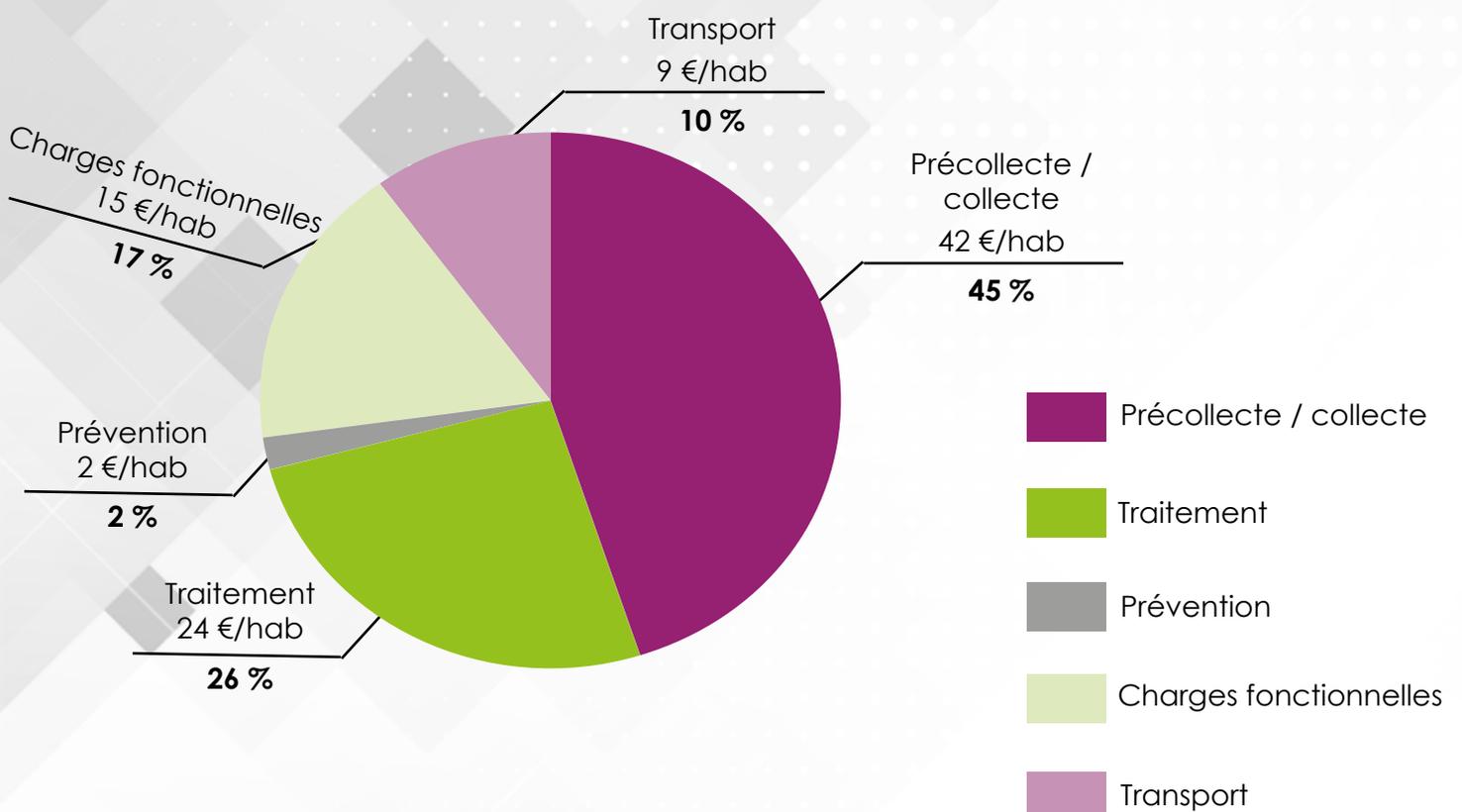
#### Le coût aidé du Service Public

Le coût aidé T.T.C est calculé à partir de la somme des dépenses de fonctionnement (T.V.A. comprise dans ce cas) moins les diverses recettes (ventes de matériaux, soutiens des sociétés agréées, subventions, ...).

Il s'agit du reste à couvrir par le financement (TEOM et redevance spéciale principalement). En 2024, ce coût était de **3 457 201 €, soit 102 €/habitant**.

#### La nature des charges en 2024

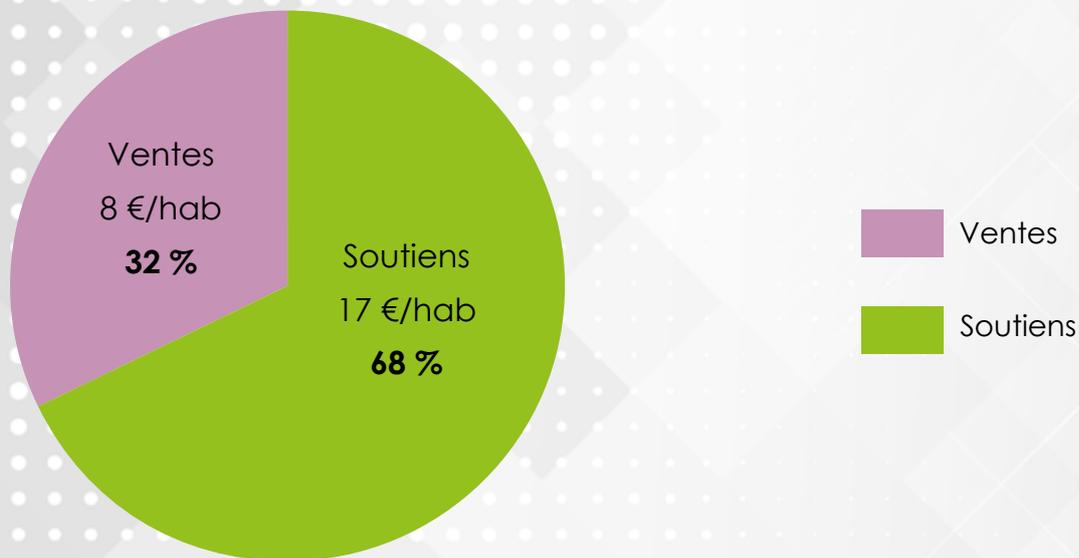
La collecte et le traitement des déchets sont les deux principaux postes de dépenses (respectivement 45 % et 26 %).



## 8.4 Les coûts de collecte et de traitement des déchets

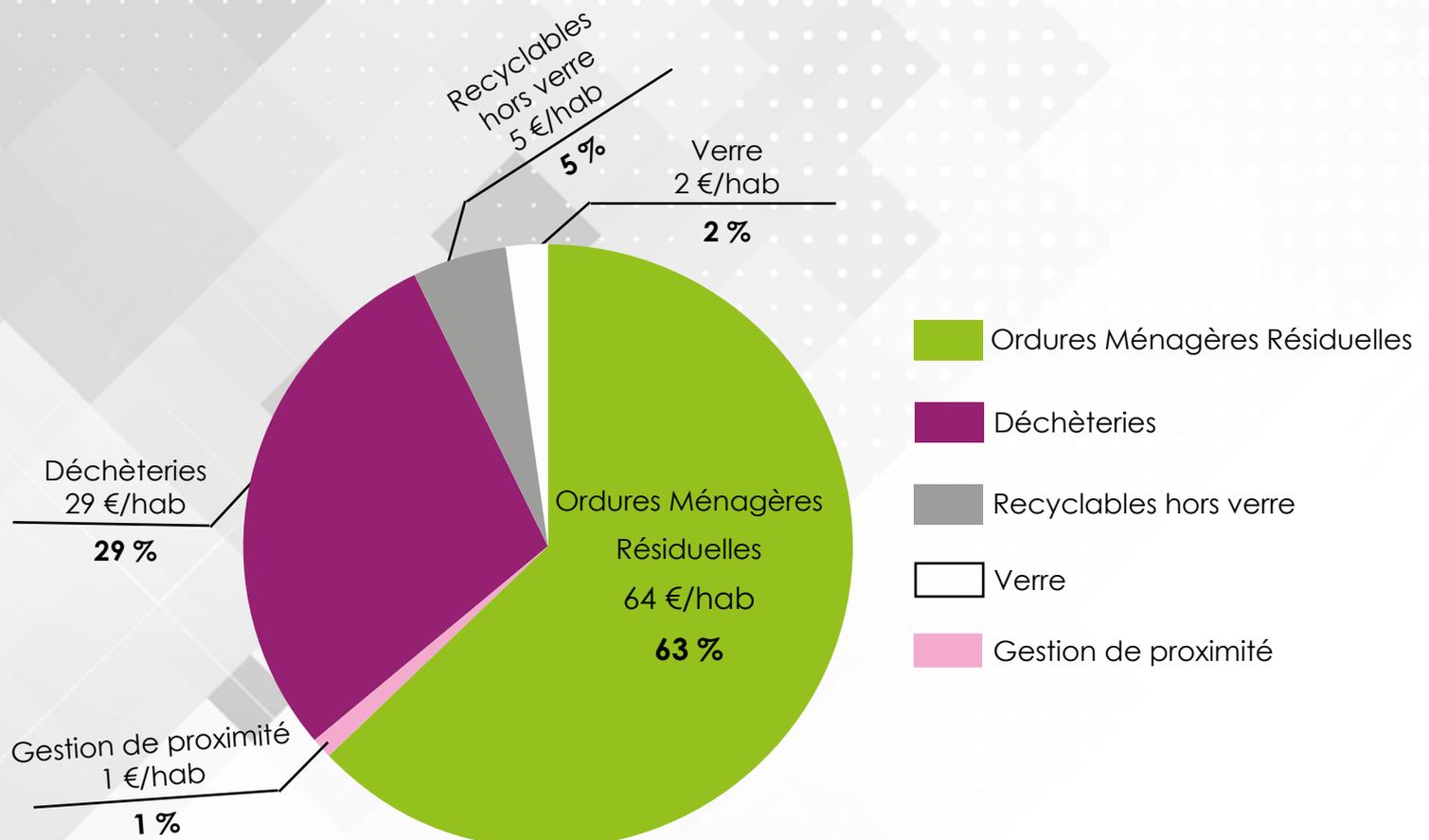
### La nature des produits en 2024

Les ventes représentent **32 %** des recettes. Cependant, d'autres recettes (soutiens, subventions) contribuent à financer le service. Elle représentent **17 € par habitant**.



### Répartition du coût aidé TTC en 2024

Les Ordures Ménagères Résiduelles représentent près des deux tiers du coût global, suivies par les déchèteries (29 %).

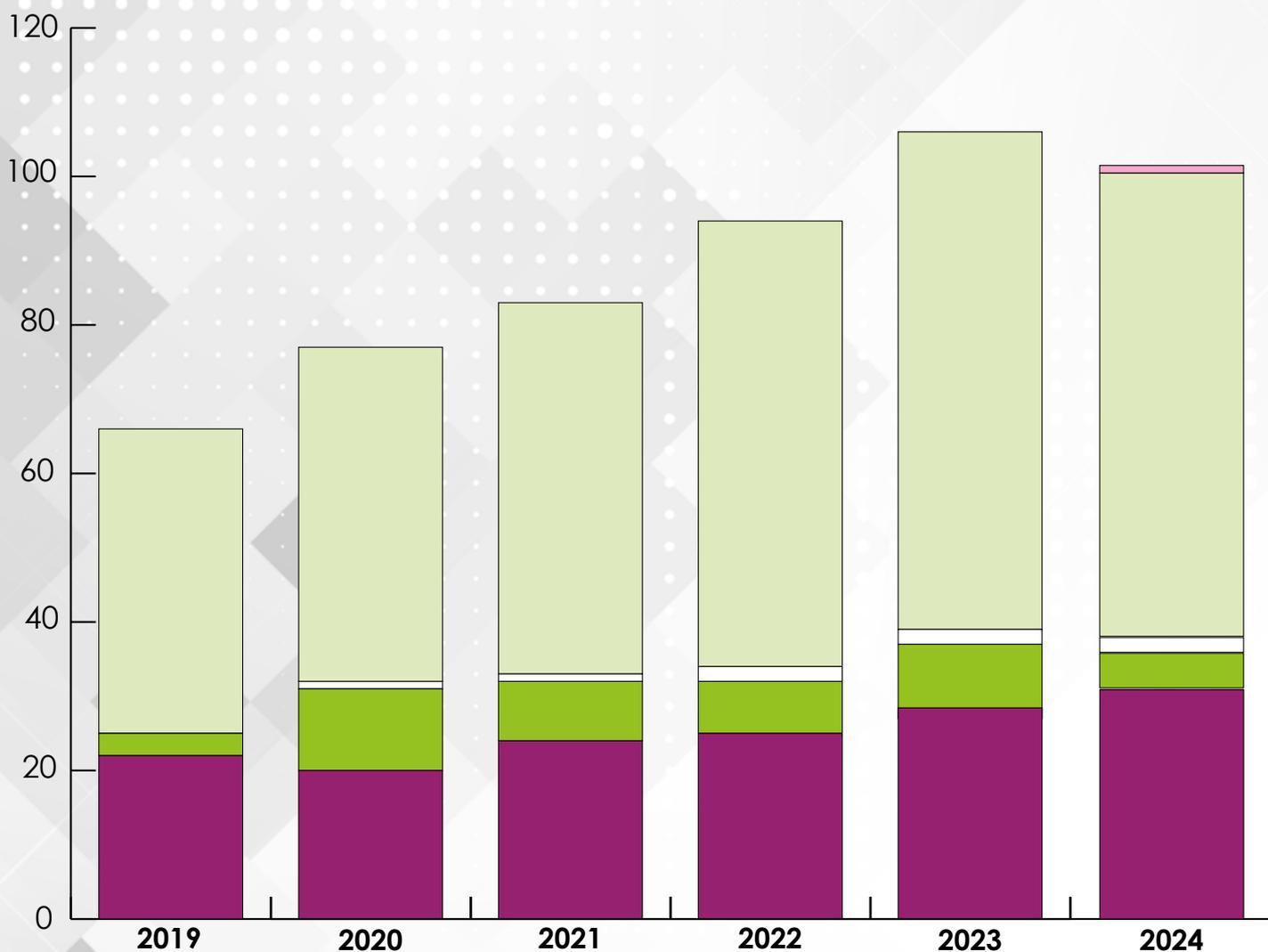


## 8.5 Évolution des coûts aidés par habitant et par flux

L'évolution des coûts aidés sur les trois dernières années donne un aperçu des coûts pour chaque flux pris en compte par la collectivité.

Le poste des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) est de loin le plus élevé, suivi par les déchets des déchèteries.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
■ Déchèteries	22	20	24	25	27	29
■ Emballages et papiers	3	11	8	7	10	5
□ Verre	0	1	1	2	2	2
■ Ordures Ménagères Résiduelles	41	45	50	60	67	64
■ Gestion de proximité	/	/	/	/	/	1



## 8.6 Détail de la matrice

Les coûts détaillés sont proposés dans les tableaux ci-dessous, d'abord en euros/an et en euros/hab.

<b>Euros / an</b>	<b>Flux des déchets</b>					<b>Total</b>
	Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Gestion de proximité	
Charges de structure	266 737	18 509	93 347	143 524	---	522 117
Communication	13 774	956	4 820	7 318	---	26 868
Prévention	---	---	---	1 350	42 477	43 828
Pré-collecte	105 915	28 317	81 547	---	---	215 780
Collecte	763 227	93 517	173 539	174 708	---	1 204 991
Transfert/Transport	---	---	74 278	231 596	---	305 876
Traitement des déchets non dangereux	---	---	31 874	23 923	---	55 797
Tri et conditionnement	---	---	253 196	5 696	---	258 893
Compostage	---	---	---	39 331	---	39 331
Stockage des déchets non dangereux	---	---	---	344 915	---	344 915
Traitement des inertes	---	---	---	3 706	---	3 706
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	76 627	---	76 627
Autres charges	---	---	---	31 089	---	31 089
<b>TOTAL Charges</b>	<b>1 149 653</b>	<b>141 300</b>	<b>712 601</b>	<b>1 083 783</b>	<b>42 477</b>	<b>3 129 818</b>
TOTAL Industriels	198	58 007	129 769	73 012	6 239	267 225
Soutiens	646	14 160	457 765	47 588	---	520 158
Subventions	---	---	---	44 386	---	44 386
Aides à l'emploi	---	---	---	---	---	---
<b>TOTAL Produits</b>	<b>844</b>	<b>72 167</b>	<b>587 534</b>	<b>164 986</b>	<b>6 239</b>	<b>831 770</b>
<b>Montant de la TVA acquittée</b>	<b>151 009</b>	<b>5 633</b>	<b>35 458</b>	<b>76 915</b>	<b>3 538</b>	<b>272 554</b>
Redevance spéciale	538 386	---	---	---	---	538 386
Facturation à l'utilisateur	---	---	---	---	---	---
Contribution des collectivités	3 208 254	---	---	---	---	3 208 254
<b>TOTAL Contributions</b>	<b>3 746 640</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>3 746 640</b>
Coût aidé HT	2 035 408	69 133	125 067	918 800	36 238	3 184 647
Coût aidé TTC	2 186 418	74 766	160 526	995 715	39 777	3 457 201

<b>Euros / hab</b>	<b>Flux des déchets</b>					<b>Total</b>
	Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Gestion de proximité	
Charges de structure	7,86	0,55	2,75	4,23	---	15,39
Communication	0,40	0,03	0,14	0,22	---	0,79
Prévention	---	---	---	0,04	1,25	1,29
Pré-collecte	3,12	0,83	2,40	---	---	6,35
Collecte	22,49	2,75	5,11	5,16	---	35,51
Transfert/Transport	---	---	2,19	6,82	---	9,01
Traitement des déchets non dangereux	---	---	0,94	0,70	---	1,64
Tri et conditionnement	---	---	7,46	0,17	---	7,63
Compostage	---	---	---	1,16	---	1,16
Stockage des déchets non dangereux	---	---	---	10,16	---	10,16
Traitement des inertes	---	---	---	0,11	---	0,11
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	2,26	---	2,26
Autres charges	---	---	---	0,92	---	0,92
<b>TOTAL Charges</b>	<b>33,87</b>	<b>4,16</b>	<b>20,99</b>	<b>31,95</b>	<b>1,25</b>	<b>92,22</b>
TOTAL Industriels	---	1,71	3,82	2,15	0,18	7,86
Soutiens	0,02	0,41	13,49	1,40	---	15,32
Subventions	---	---	---	1,31	---	1,31
Aides à l'emploi	---	---	---	---	---	---
<b>TOTAL Produits</b>	<b>0,02</b>	<b>2,12</b>	<b>17,31</b>	<b>4,86</b>	<b>0,18</b>	<b>24,49</b>
<b>Montant de la TVA acquittée</b>	<b>4,45</b>	<b>0,17</b>	<b>1,04</b>	<b>2,27</b>	<b>0,10</b>	<b>8,03</b>
Redevance spéciale	15,86	---	---	---	---	15,86
Facturation à l'usager	---	---	---	---	---	---
Contribution des collectivités	94,54	---	---	---	---	94,54
<b>TOTAL Contributions</b>	<b>110,40</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>110,40</b>
Coût aidé HT	59,97	2,03	3,68	27,07	1,06	93,84
Coût aidé TTC	64,42	2,20	4,73	29,34	1,17	101,87

## 8.7 Les budgets 2024

### Le budget principal 2024

		BP 2024	Réalisé 2024
<b>Dépenses de fonctionnement</b>			
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>1 521 730,00 €</b>	<b>1 456 330,13 €</b>
60	Achats et variations de stocks	468 350,00 €	449 732,16 €
61	Services extérieurs	283 860,00 €	260 766,73 €
62	Autres services extérieurs	768 020,00 €	744 353,24 €
63	Impôts, taxes et versements assimilés	1 500,00 €	1 478,00 €
<b>012</b>	<b>Charges de personnels</b>	<b>1 361 500,00 €</b>	<b>1 308 185,91 €</b>
633	Impôts, taxes et versement assimilés/rémunération	22 000,00 €	19 871,91 €
64	Charges de personnels	1 339 500,00 €	1 288 314,00 €
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>1 450 916,00 €</b>	<b>1 378 824,11 €</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>22 000,00 €</b>	<b>18 916,49 €</b>
<b>67</b>	<b>Charges spécifiques</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>--- €</b>
<b>68</b>	<b>Dotation aux amortissements, dépréciations et provision semi budgétaire</b>	<b>350,00 €</b>	<b>333,00 €</b>
<b>Opérations d'ordres</b>			
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>271 558,00 €</b>	<b>--- €</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>322 819,00 €</b>	<b>279 004,26 €</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>			
<b>013</b>	<b>Atténuation de charges</b>	<b>80 250,00 €</b>	<b>111 389,49 €</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>1 142,00 €</b>	<b>1 141,29 €</b>
<b>70</b>	<b>Produits de service</b>	<b>586 098,00 €</b>	<b>645 055,73</b>
<b>74</b>	<b>Dotations subventions participations</b>	<b>3 944 754,00 €</b>	<b>4 031 485,90 €</b>
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>1,00 €</b>	<b>63,35 €</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>--- €</b>	<b>2 000,00 €</b>
<b>Opérations d'ordres</b>			
<b>002</b>	<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>1 000 413,04 €</b>	<b>--- €</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>			
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>1 142,00 €</b>	<b>1 141,29 €</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>	<b>50 583,00 €</b>	<b>49 368,07 €</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>111 646,00 €</b>	<b>111 645,47 €</b>
<b>204</b>	<b>Subventios d'équipements versées</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>2 473,85 €</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>3 314 524,00 €</b>	<b>1 807 964,63 €</b>
<b>Recettes d'investissement</b>			
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>894 738,08 €</b>	<b>62 698,32 €</b>
<b>Opérations d'ordres</b>			
<b>16</b>	<b>Emprunt et assimilés</b>	<b>1 114 500,00 €</b>	<b>500 000,00 €</b>
<b>001</b>	<b>Excédent section investissement reporté</b>	<b>828 282,51 €</b>	<b>--- €</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la section fonctionnement</b>	<b>271 558,00 €</b>	<b>--- €</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>5 415,00 €</b>	<b>6 493,71 €</b>
<b>41</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>	<b>50 583,00 €</b>	<b>49 368,07 €</b>
<b>040</b>	<b>Amortissements des immobilisations</b>	<b>322 819,00 €</b>	<b>279 004,26 €</b>

## Le budget annexe de la Recyclerie de l'Orient 2024

		BP 2024	Réalisé 2024
<b>Dépenses de fonctionnement</b>			
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>132 792,00 €</b>	<b>62 639,83 €</b>
60	Achats et variations de stocks	63 000,00 €	38 375,64 €
61	Services extérieurs	26 700,00 €	10 262,23 €
62	Autres services extérieurs	43 092,00 €	14 001,96 €
<b>012</b>	<b>Charges de personnels</b>	<b>407 080,00 €</b>	<b>403 926,89 €</b>
633	Impôts, taxes et versement assimilés/rémunération	3 900,00 €	4 139,31 €
64	Charges de personnels	403 180,00 €	371 897,76 €
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>1 310,00 €</b>	<b>866,77 €</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>1 650,00 €</b>	<b>1 372,06 €</b>
<b>Opérations d'ordres</b>			
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>23 165,00 €</b>	<b>21 061,20 €</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>			
<b>013</b>	<b>Atténuation de charges</b>	<b>1 300,00 €</b>	<b>2 810,66 €</b>
<b>70</b>	<b>Produits de service</b>	<b>163 550,00 €</b>	<b>209 280,81 €</b>
<b>74</b>	<b>Dotations subventions participations</b>	<b>341 222,00 €</b>	<b>296 560,75 €</b>
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>60 680,00 €</b>	<b>45 977,93 €</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>--- €</b>	<b>469,67 €</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>			
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>14 727,00 €</b>	<b>14 726,54 €</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>--- €</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>42 145,00 €</b>	<b>29 398,15 €</b>
<b>Opérations d'ordres</b>			
<b>001</b>	<b>Solde déficit section investissement reporté</b>	<b>265 388,19 €</b>	<b>--- €</b>
<b>Recettes d'investissement</b>			
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>10 400,00 €</b>	<b>--- €</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilés</b>	<b>162 367,00 €</b>	<b>--- €</b>
<b>Opérations d'ordres</b>			
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>127 328,40 €</b>	<b>131 241,00 €</b>
<b>040</b>	<b>Amortissements des immobilisations</b>	<b>23 165,00 €</b>	<b>21 061,20 €</b>

## 8.8 Les marchés passés en 2024

### MARCHÉS PASSÉS EN 2024 PAR LE SIEDMTO

Objet du marché (ou du lot)	Date de notification	Titulaire du marché	Code postal
<b>MARCHÉS DE FOURNITURES</b>			
<b>DE 20 000 € HT À 89 999,99 € HT</b>			
Fourniture et livraison de sacs pour la collecte des emballages ménagers	JANVIER	PLASTIQUES ET TISSAGES DE LUNERAY (PTL)	76 860
<b>DE 90 000 € HT À 214 999,99 € HT</b>			
Fourniture d'un véhicule léger utilitaire	JANVIER	PEUGEOT	10 600
<b>215 000 € HT ET PLUS</b>			
Lot n°1 - Fourniture d'un véhicule benne à ordures ménagères (26 tonnes)	JANVIER	FAUN ENVIRONNEMENT	07 502
Lot n°2 - Fourniture d'un véhicule Mono-opérateur (26 tonnes)	JANVIER	SEMAT	17 028
Lot n°3 - Fourniture d'un véhicule 26 tonnes équipé d'un bras pour bennes amovibles avec remorque	JANVIER	TROYES CHAUMONT POIDS LOURDS	52 000
Lot n°1 - Fourniture de bacs à cuve réductrices	JUIN	SULO FRANCE	69 800
Lot n°2 - Fourniture de bioseaux pour la collecte des biodéchets	JUIN	FM DEVELOPPEMENT SARL	13 590
LOT n°4 - Fournitures de véhicules pour la collecte des biodéchets	JUIN	PB ENVIRONNEMENT	13 410
<b>MARCHÉS DE SERVICES</b>			
<b>DE 20 000 € HT À 89 999,99 € HT</b>			
Communication autour du déploiement d'un nouveau flux de collecte	JANVIER	CITES PLUME SARL	69 100
<b>DE 90 000 € HT À 214 999,99 € HT</b>			
<b>215 000 € HT ET PLUS</b>			
<b>MARCHÉS DE TRAVAUX</b>			
<b>&lt; 40 000 € HT</b>			
<b>DE 40 000 € HT À 99 999,99 € HT</b>			
<b>DE 100 000 € HT À 5 537 999,99 € HT</b>			
<b>À PARTIR DE 5 538 000 € HT</b>			





**SIEDMTO**

36 Rue des Varennes - 10140 Vendeuvre-sur-Barse  
Tél. : 03 25 41 08 03 - Courriel : [accueil@siedmto.fr](mailto:accueil@siedmto.fr) - Site : [www.siedmto.fr](http://www.siedmto.fr)